

IV CONGRÈS PÉNITENTIAIRE INTERNATIONAL

DE ST. PÉTERSBOURG

— 1890 —

ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS

POUR JEUNES DÉLINQUANTS, ENFANTS VICIEUX, VAGABONDS OU ABANDONNÉS

SUISSE.

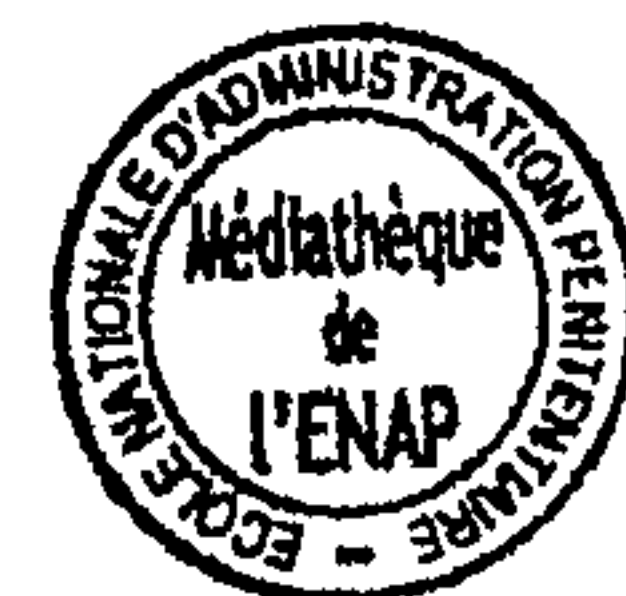
RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

PRÉPARÉ PAR

LA COMMISSION RUSSE D'ORGANISATION DU CONGRÈS

—
SAINT-PÉTERSBOURG

—
1890.



SUISSE.

Etablissement correctionnel cantonal de Kellerloch

(Cantonale Korrektionsanstalt Kellerloch)

à Ringweil (canton de Zürich).

I. Fondation. Fondé en 1881 par l'Etat. Le coût de l'aménagement a été de 65.000 fr.

II. Destination et but. Education et relèvement de *garçons*, vicieux, abandonnés, vagabonds et condamnés. Etablissement *agricole*.

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif. Inspecteurs nommés par l'Etat.

Fonctionnaires et employés. Un directeur au traitement de fr. 2.000, de plus l'entretien complet pour lui et sa famille, faisant près de fr. 1.500, ancien instituteur.

Un instituteur au traitement de 1.000—1.500 fr., logé et nourri.

Un chapelain à l'indemnité de 200 fr.

2 domestiques recevant ensemble 1.000 fr. et 1 servent, au traitement de 300 fr., logés et nourris.

IV. Age d'admission des élèves. 12 ans accomplis.

V. Leur nombre. 35 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen 22.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Sorties.
1884	21	13
1885	16	8
1886	24	12
1887	19	13
1888	20	17

Nombre des élèves reçus, depuis l'inauguration de l'établissement 161.

VI. Moyenne du séjour. 1—2 années.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui de famille.

Confession — réformée.

Instruction: a) *religieuse.* Deux leçons par semaine. Les dimanches service divin à l'église ou dans l'Etablissement même; b) *professionnelle.* Agriculture, horticulture, élève du bétail.

Discipline. Punitons. Réprimandes, arrêts avec réduction de la nourriture, punitons *corporelles* rarement appliquées. Récréations. Les élèves forment une association de gymnastes, une compagnie de tirailleurs d'arc et une société de chant. Récompenses. De 10 à 30 fr. annuellement alloués à chaque élève, selon ses capacités.

Aliments. Le matin café au lait, 3 fois par semaine avec pain, 2 fois avec le gruau d'avoine, 2 fois avec maïs cuit dans du lait. *Dîner* — soupe et deux légumes, trois fois par semaine de la viande. *Le soir* à 9 h. 200 grammes de pain avec lait ou moût et des fruits, en été; en hiver soupe et pain.

Vêtements. En coutil.

Literie. Des lits de fer, matelas, édredon et couverture en laine, draps de lit.

Service de propreté. Bains à la maison.

État sanitaire. Pendant 9 ans pas de cas de décès, la dépense pour le médecin 50 fr. par an au plus.

VIII. Service économique. Présentation annuelle de notes pour travaux agricoles et dépenses du ménage. Coût de l'élève par an de 420 à 450 fr.; pension de 200—500 fr.*).

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Patronage.

Refuge (Rettungsanstalt) d'Aarwangen
canton de Berne.

I. Fondation. Fondé en 1863 par l'Etat. Le sol et les édifices sont sousloués: le sol moyennant 3.360 fr., les habitations — 1825 fr. Le coût du sol, des constructions et de l'aménagement a été près de 150.000 fr.

*) Total des recettes: en 1884 fr. 16297,49; en 1885 fr. 11283,55; en 1886 fr. 12325,86; en 1887 fr. 10568,27; en 1888 fr. 8966,27.

Total des dépenses: en 1884 fr. 21164,85; en 1885 fr. 19158,32; en 1886 fr. 19726,59; en 1887 fr. 17995,62; en 1888 fr. 18006,72.

II. Destination et but. Le règlement de l'Etablissement admet: a) les *garçons* au dessous de 16 ans; condamnés à être placés dans un établissement correctionnel (code pénal art. 46); b) les *garçons* ayant commis des infractions prévues par la loi pénale mais ne pouvant être poursuivis judiciairement à cause de leur âge; c) les *garçons* au dessus de 8 ans dont les tendances et actions sans être criminelles démontrent une certaine perversité et dont l'âge et les capacités laissent espérer leur relèvement et réforme au moyen d'une éducation soignée. Etablissement *agricole.*

III. Administration. *Direction supérieure.* Commission de surveillance nommée par l'Etat.

Fonctionnaires et employés.

	Traitement. Fr.
Directeur, ancien instituteur } Directrice, ancienne économe }	2.000 et entretien.
2 instituteurs	800—1.000
3 domestiques	300— 500

Les fonctions ecclésiastiques sont remplies par le curé local. Le médecin communal tient le service médical sans traitement fixe.

IV. Âge d'admission des élèves — de 8 à 15 ans.

V. Leur nombre. — 50 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen au complet.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Sorties.
1884	7	10
1885	—	19
1886	12	12
1887	10	10
1888	9	10

Nombre des élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement — 318.

VI. Moyenne de leur séjour. De 3 à 5 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté*—celui de familles formées de 20—25 élèves.

Instruction: a) *religieuse.* Conforme au programme prescrit par l'Etat aux écoles primaires. Service divin tous les dimanches; b) *scolaire.* 2 classes d'étude, dont le programme et le matériel d'enseignement sont ceux des écoles primaires. La *bibliothèque* contient des ouvrages pour la jeunesse; c) *professionnelle.* Consiste en travaux agricoles, élève du bétail, charriage et différents métiers.

Discipline. Punitons. Peines infamantes, arrêts, travaux supplémentaires, punitons *corporelles* appliquées rarement, tout comme dans les écoles primaires. Récréations. Fêtes, promenades, jeux, chant, musique (piano, violon, harmonium, cithare), arbre de Noël, fêtes de Pâque, excursions, la fête du nouvel an etc. Une caisse d'épargne pour élèves. Récompenses. Attestations, meilleurs vêtements, marques de confiance etc. Programme de la journée: le

lever en été à 5 h., jusqu'à midi leçons, après midi travail; en hiver le lever à 6 h., trois leçons avant midi et autant après.

Aliments. Trois repas principaux, deux repas supplémentaires, consistant de pain et moût avec fruits. Le matin—lait, pain, pommes de terre cuites au lait ou au lard. *Dîner*—soupe, et pommes de terre. Le soir des pois ou des haricots et du pain. Viande ou lard les dimanches et aussi parfois pendant la semaine. En hiver trois repas principaux et un seul repas supplémentaire. En général la nourriture est simple, mais fortifiante et suffisante, se composant principalement: du lait, de légumes et du fromage.

Vêtements. Simples mais solides, en hiver demi-coton, en été coutil.

Literie. Lits en bois, paillasse, deux draps de lit, édredon et coussin de plumes, couverture en laine; lits séparés.

Bains. Bains dans la rivière en été, cuve en hiver.

Etat sanitaire. Pas de cas de décès ni de maladies en 1888, quelques blessures insignifiantes pendant les travaux.

VIII. Service économique. La comptabilité se fait d'après les règlements établis par tenue de livres double et registre mensuel.

La pension de l'élève est de 120 à 150 fr. par an.

Un fonds spécial d'éducation de fr. 10.760, 5 formé selon le § 12 du règlement, d'après lequel du prix de la pension annuelle, 20 fr. reviennent à ce fonds, destiné à aider l'apprentissage.

Recettes en 1884—1888:

Années.	Sommes reçues (en francs):			Total.
	du Gouverne- ment.	des communes.	du produit des travaux.	
1884	15.598,75	8.092,50	9.741,09	33.432,34
1885	15.018,31	8.088	6.183,87	29.290,18
1886	14.987,88	7.407,50	4.032,35	26.427,73
1887	14.201,56	7.140	4.068,90	25.432,46
1888	14.722,24	6.645	3.022,89	25.386,13

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. La plupart des élèves entrent chez des artisans, plus d'un tiers deviennent charretiers ou cultivateurs. L'Établissement prend soin de ses élèves après leur sortie, les place, surveille leur apprentissage, les soutient moralement avec le concours des autorités et du patronage, et leur vient en aide matériellement avec le concours de l'État et des communes*).

*) En 1884—1888 des élèves sortis de l'établissement 39 sont entrés en apprentissage, 22 en service, 4 condamnés pour des crimes ou délits.

Refuge (Rettungsanstalt) de Bächtelen à Kōnitz (canton de Berne).

I. Fondation. Fondé en 1840 par une société privée, le coût du sol et de l'aménagement a été fr. 200.000.

II. Destination et but. Education de *garçons* condamnés, vicieux, délaissés et vagabonds. Etablissement *agricole et industriel.*

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif.
Fonctionnaires et employés.

	Traitement. Fr.
Directeur, ancien instituteur.....	2.800
4 instituteurs.....	800—1000
2 domestiques.....	400— 520
2 servantes.....	200— 250

Un ecclésiastique et un médecin de la ville de Berne.

IV. Age d'admission des élèves. 6 ans.

V. Leur nombre. 60 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen 58.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Décès.	Sorties.
1884	27	1	17
1885	18	—	22
1886	28	1	23
1887	22	—	26
1888	30	—	25

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 593.

VI. Moyenne de leur séjour. 3 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui des familles à 15 élèves chacune.

Instruction: a) *religieuse.* Selon le programme cantonal bernois. Service divin. b) *scolaire.* 6 classes d'étude avec le programme et le matériel d'enseignement des écoles du Canton. La *bibliothèque* contient 200 volumes; c) *professionnelle.* Agriculture, jardinage et métiers (tisseranderie).

Discipline. Punitons. Peines infamantes, réprimandes par le directeur; punitons *corporelles* appliquées rarement et cela sans dénuder les parties du corps habillées. Récréations. Promenades, fêtes, jeux, chant et musique.

Aliments. En hiver comme en été: lait, plats farineux, viande, légumes, fruits, pain cuit à l'établissement, moût.

Vêtements. Costume en coton en été, en hiver en laine.

Literie. Paillasse, matelas, draps de lit, coussins, couvertures en laine et en duvet.

Service de propreté. Bains froids et chauds.

État sanitaire. En 1888 — 30 jours de maladies, pas de décès.

VIII. Service économique. La comptabilité des travaux agricoles et industriels se fait par une tenue de livres double; pour le ménage sont tenus un livre de caisse et un registre des fournitures. Le coût annuel par élève est de fr. 400 à 450; la pension est de 200—300 fr. Fonds spécial d'assistance de fr. 12.000.

Les recettes et dépenses en francs en 1884—1888:

en 1884	recettes	32.396,59	dépenses	29.820,76
» 1885	»	30.742,24	»	33.289,46
» 1886	»	29.224,69	»	26.226,89
» 1887	»	30.101,94	»	29.347,65
» 1888	»	34.640,77	»	34.189,85

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. L'Etablissement place les élèves en apprentissage et en service chez des particuliers*).

Refuge (Rettungsanstalt) de Basel-Angst

à Angst (canton de Bâle, arrondissement de Liestal).

I. Fondation. Fondé en 1853 par une société libre. Le coût du sol et de l'aménagement a été de 80.000 fr.

II. Destination et but. Education de *garçons* abandonnés ou orphelins. Etablissement *agricole*.

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif.

Fonctionnaires et employés. Un directeur et une directrice, au traitement de 1200 fr., anciens instituteurs.

*) En 1884—1888 des élèves sortis de l'établissement sont entrés en apprentissage 60, en service 34, émigrés 7, décédés 2, condamnés 8, le sort de 10 élèves inconnu.

Un instituteur au traitement de 400 fr. ne fonctionnant que temporairement. Les fonctions ecclésiastiques sont remplies par le curé local. Un médecin donne ses soins gratis. Un domestique et une servante au traitement de 300 et 240 fr.

IV. Age d'admission des élèves. — Depuis 7 ans jusqu'à 15 ans.

V. Leur nombre, 30 élèves au plus; en 1888 nombre journalier moyen 27.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Sorties.
1884	6	7
1885	6	8
1886	4	4
1887	10	8
1888	7	7

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement près de 200.

VI. Moyenne de leur séjour — 5 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui de famille, tout l'établissement en formant une seule.

Confession — réformée.

Instruction: a) *religieuse.* Histoire sainte, étude de la Bible. Deux fois par jour prière, le dimanche service divin; b) *scolaire.* Le programme d'instruction et le matériel d'enseignement sont ceux des écoles primaires du Canton. La *bibliothèque* contient 200 volumes; c) *professionnelle.* Agriculture, horticulture, élève du bétail.

Discipline. — Punitions. Diminution de nourriture, punitions *corporelles*, pour méfaits exceptionnellement graves, incarcération dans la prison de l'arrondissement au pain et à l'eau. Récréations. Fête du nouvel an, les dimanches promenades, jeux, chant. Récompenses. Etrences de Noël, excursions.

Aliments. Matin — soupe et pain, *dîner* — soupe, légumes, pommes de terre ou un plat farineux, le soir — lait et pain, à *souper* — soupe, pain. Deux fois par semaine de la viande avec légumes.

Service de propreté. En été bains dans le Rhin.

État sanitaire. — 30 jours de maladies pendant l'année 1888. Pas de cas de décès.

VIII. Service économique. Tenue de livres simple. Le coût annuel par élève est de fr. 350; la pension pour les habitants du canton de Bâle est de fr. 150, pour les habitants des autres cantons de 170 et pour les étrangers de 200 fr.

La société de bienfaisance du Canton, sous la direction de laquelle se trouve l'établissement, lui alloue 2500 fr. par an.

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Par l'administration de l'Etablissement*).

*) En 1884—1888 des élèves sortis de l'établissement sont entrés en apprentissage 28, émigrés 3, condamnés pour des crimes ou délits 3.

Discipline de Chailly

à Chailly sur Lausanne (canton de Vaud).

I. Fondation. Fondée en 1876 par l'Etat. Le coût du sol, des constructions et de l'aménagement a été de 22.000 fr.

II. Destination et but. Relèvement moral de *garçons* vicieux, vagabonds ou abandonnés. Etablissement *agricole*.

III. Administration. *Direction supérieure.* Inspection de l'Etat sous la surveillance directe du Département de Justice et Police.

Fonctionnaires et employés. Un directeur, au traitement de fr. 1.200, chargé de l'enseignement scolaire et agricole, ancien instituteur primaire.

Une cuisinière au traitement de 240 fr.

IV. Age d'admission des élèves — 10 ans.

V. Leur nombre. Au plus 20 élèves, en 1888 nombre journalier moyen 17.

Statistique de l'établissement pendant les cinq années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Décès.	Sorties.
1884	7	—	7
1885	9	1	9
1886	8	—	7
1887	12	—	14
1888	10	—	10

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 145.

VI. Durée moyenne de leur séjour. 3 ans environ.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui de famille.

Confession réformée.

Instruction: a) *religieuse.* Programme du degré intermédiaire des écoles primaires (histoire biblique); b) *scolaire.* Une classe d'étude avec le programme du degré intermédiaire des écoles primaires et le matériel d'enseignement prescrit aux écoles de l'Etat. La *bibliothèque* contient 140 volumes; c) *professionnelle.* Agriculture.

Discipline. Punitons. Au lit le dimanche, les arrêts pendant la récréation (arrêts en classe). La verge rarement appliquée. Récréations. Promenades, jeux. Encouragements. Excursion scolaire d'un jour.

Aliments. Eté et hiver, le matin la soupe; à dix heures pain (pain et fromage pendant les travaux); à midi légumes (viande trois fois par semaine, vin deux fois), à cinq heures soupe avec pain; à 8 heures pain.

Service de propreté. Ablution à grande eau tous les matins des mains et du visage, bains dans la maison.

Etat sanitaire. En 1888 — 160 jours de maladies.

VIII. Service économique. Livres de recettes et de dépenses. Inventaire annuel. Les dépenses annuelles s'élèvent jusqu'à 8.000 fr., les recettes à 3.000—4.000 fr. La pension de l'élève de 5 à 80 cent. par jour; quelques élèves ne payent rien.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes.	des parents.	de legs, de souscriptions volontaires.	des profits sur le travail industriel et agricole.	
1884	4869	3614	—	—	326	8809
1885	3745	3780	—	—	339	7864
1886	7142	2947	—	—	616	10705
1887	4087	3579	—	—	650	8316
1888	3573	2982	—	—	772	7327

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel.	Frais de bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	765	1240	30	—	970	3330	464	150	70	—	1790	8809
1885	221	1265	25	—	1315	3113	460	145	105	—	1215	7864
1886	146	1340	20	—	1017	3080	446	127	22	—	4507	10705
1887	566	1378	40	—	1020	2940	427	154	55	—	1736	8316
1888	60	1450	30	—	913	2915	432	130	305	—	1092	7327

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Action du pasteur et de la Municipalité *).

Ferme disciplinaire des Croisettes à Lausanne (canton de Vaud).

I. Fondation. Fondée en 1846 par l'Etat, ayant depuis longtemps la propriété du domaine et des bâtiments.

II. But et destination. Régénération et relèvement moral de *garçons* vicieux, vagabonds et abandonnés. Etablissement *agricole*.

III. Administration. *Direction supérieure.* Conseil exécutif.

Fonctionnaires et employés. Directeur et directrice au traitement de 1.500 fr.; le directeur ancien instituteur primaire, la directrice — son épouse, mère de famille.

	Traitement. Fr.
Un instituteur.....	1000
Un chapelain.....	200
Un surveillant.....	400
2 domestiques.....	360
Une cuisinière.....	300
Une lingère.....	240

Le médecin est payé suivant les cas.

IV. Age d'admission des élèves. De 10 à 18 ans.

V. Leur nombre. 60 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen 35.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Sorties.
1884	26	25
1885	21	25
1886	20	30
1887	25	20
1888	13	23

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 710.

*) Des élèves sortis de l'établissement en 1884—1888 est décédé 1, renvoyés à la ferme des Croisettes 17, placés en pension 10, rentrés chez leurs parents 19.

VI. Durée moyenne de leur séjour — 2 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Confession.* Protestante et catholique (22 protestants et 3 catholiques).

Instruction: a) *religieuse.* Donnée par un ministre protestant et un vicaire catholique; b) *scolaire.* 1 classe d'étude. Le programme et le matériel d'enseignement conformes à ceux des écoles primaires. La *bibliothèque* contient 200 volumes; c) *professionnelle.* Agriculture, horticulture, élève du bétail. Premiers éléments de vannerie.

Discipline. Réglementée. Récréations. Jeux, chant, musique. Récompenses et encouragements. Petits cadeaux, récréations prolongées, courses en ville etc. Une petite caisse d'épargne est administrée par le directeur de l'établissement, et tout élève se fait un plaisir d'y déposer ses épargnes.

VIII. Service économique. Tenue de livres de recettes et de dépenses; tant pour travaux agricoles que pour service domestique. La dépense de l'année est de 23908,85 fr. La recette de 30320,17 fr. La pension depuis 80 fr. Aucun fonds spécial.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes.	des parents.	de legs, de souscriptions volontaires.	des profits sur le travail industriel et agricole.	
1884	7915,78	10333,95	—	—	14484,81	32733,64
1885	4502,71	10477,05	—	—	13578,72	28559,28
1886	5689,25	10314	—	—	13290,99	29294,24
1887	6605,40	11030,10	—	—	8975,99	26611,49
1888	3588,68	7917,75	—	—	12402,42	23908,85

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel	Frais de bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	4539,40	3956,45	60	—	3359,45	13062,37	876,30	347,06	174,40	—	6358,11	32733,64
1885	1194,35	3904,25	35,50	—	4669,78	12502,34	908,30	319,35	215,25	—	4810,21	28559,28
1886	1263,95	3860,85	32	—	3912,40	11415,68	889,50	84,04	449,95	—	3385,87	29294,24
1887	1744,68	3844	40	—	3900	11704,51	864,55	489,11	177,50	—	3847,19	26611,49
1888	1362,90	3844,50	65	—	2387,60	10286,48	963,85	304,14	430,30	—	4214,38	23908,85

IX. Placement et surveillance après sortie. La surveillance et le placement des élèves se font par le directeur de l'établissement et par la société de patronage*).

Refuge (Rettungsanstalt) d'Erlach canton de Berne.

I. Fondation. Fondé en 1874 par l'Etat. Le vieux château d'Erlach fut aménagé à cet effet aux frais du Canton.

II. Destination et but. Bonne éducation et amendement de *garçons* condamnés, vicieux, abandonnés ou vagabonds. Etablissement *agricole*.

III. Administration. *Direction supérieure* Le comité local d'assistance nomme une commission de surveillance de 3 membres.

*) Des élèves sortis de l'établissement en 1884—1888 placés en apprentissage 32, en service 51, émigrés 8, entrés dans l'armée 2, condamnés 13, le sort de 17 élèves inconnu.

Fonctionnaires et employés.

	Traitement. Fr.	
Directeur, ancien instituteur	2.000	} et entretien.
Directrice, ancienne économiste		
2 instituteurs	800 et 1000	
3 domestiques	400—600	
2 servantes	150—250	

L'ecclésiastique et le médecin de la commune.

IV. Age d'admission des élèves. 8 ans.

V. Leur nombre. 65 élèves au plus, en 1888 nombre journalier de 50 à 55.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Sorties.
1884	16	14
1885	18	19
1886	12	15
1887	23	18
1888	21	17

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 274.

VI. Moyenne de leur séjour 3—4 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui de famille.

Instruction: a) *religieuse.* 5 heures par semaine leçons de religion par le directeur de l'établissement; service divin à l'église de la paroisse; b) *scolaire.* 2 classes d'étude avec le programme et le matériel d'enseignement prescrits par les règlements des écoles primaires du canton. La *bibliothèque* est celle de la ville; c) *professionnelle.* Agriculture jardinage et élève du bétail, viticulture. Travaux manuels.

Discipline. Punitives. Celles généralement admises dans les établissements d'éducation. Pas de punitions corporelles. Récréations. Fêtes locales, promenades chaque dimanche, une fois par an une excursion pour toute la journée, jeux, gymnastique. Trois heures par semaine leçons de chant. Récompenses. Toute gratification pécuniaire est inscrite dans un livret. Cadeaux.

Aliments. Le matin — lait, pommes de terre et pain; à 10 heures un morceau de pain, pendant les travaux de champs du vin. *Dîner* — soupe, légumes, de deux à trois fois par semaine viande; à 4 heures un morceau de pain. Le soir soupe et pain.

Vêtements. Costume du pays, en étoffe de coutil en été, en demi-coton en hiver.

Literie. Paillasse, deux draps de lit, une couverture en laine, un édredon et un coussin.

Service de propreté. En été bains froids tous les jours, en hiver bains de cuve, changement de linge toutes les semaines.

Etat sanitaire. Pas de cas de maladies en 1888.

VIII. Service économique. La comptabilité faite d'après les règlements du canton de Berne. La pension est de 120—150 fr. Un fonds spécial, formé des bénéfices de l'établissement, sert à la subvention des élèves sortis; à la même destination sont employés les intérêts d'un legs *).

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. L'Etablissement se charge du placement de ses élèves chez des fermiers, ou des industriels. La surveillance du directeur a donné de meilleurs résultats, que celle des comités de patronage auxquels on s'adresse cependant dans certains cas **).

Refuge de Laudorf à Könitz (canton de Berne).

I. Fondation. Fondé en 1851 par l'Etat et la commune. Le coût du domaine avec les constructions est de 109.500 fr. L'inventaire pour le 31 Decembre 1889 est évalué à 40.852 fr.

II. Destination et but. Etablissement d'amendement pour *garçons* vagabonds, abandonnés ou condamnés. Etablissement *agricole*.

III. Administration. *Direction supérieure.* Conseil exécutif.
Fonctionnaires et employés.

	Traitement. Fr.
Directeur, ancien instituteur Directrice, aucun emploi antérieur }	2000
Un instituteur	800—1000
3 domestiques	300— 400

Le médecin est payé suivant les cas.

IV. Age d'admission des élèves. De 6 à 15 ans.

V. Leur nombre. 50 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen au complet.

*) En 1885 les recettes de l'établissement ont été de 33885,30 fr.; les dépenses de 52361,19 fr.

***) En 1884—1888 des élèves sortis de l'établissement 27 sont entrés en apprentissage, 49 en service, 2 émigrés, le sort de 5 élèves inconnu.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Décès.	Sorties.
1884	16	—	13
1885	7	2	13
1886	8	—	17
1887	21	—	11
1888	12	—	16

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 432.

VI. Moyenne de leur séjour. 3 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui de familles formées de 16—17 élèves.

Confession. Reformée et catholique.

Instruction: a) *religieuse.* Celle des écoles primaires de Berne. Service divin pour les réformés et les catholiques; b) *scolaire.* 2 classes, au programme des écoles primaires bernoises avec le matériel d'enseignement prescrit pour lesdites écoles. La *bibliothèque* contient 250 volumes; c) *professionnelle.* Agriculture, horticulture, élève du bétail.

Discipline. Punitons. Réprimandes, admonestations, travail supplémentaire, défense de jouer, ordre de rester au lit, réduction en partie de la nourriture, punitons *corporelles*. Récréations. Fêtes religieuses, promenades de dimanche, jeux, chants religieux et populaires. Récompenses. Cadeaux pour les fêtes, excursions prolongées, autorisation de fréquenter les fêtes nationales.

Aliments. Lait, pommes de terre, pain, légumes, viande, plats farineux, maïs, pois, haricots, riz, farine d'avoine et fruits. En hiver les légumes frais remplacés par les conserves. Les jours gras on sert de la viande, de la soupe, des légumes, pommes de terre et pain.

Service de propreté. En été bains froids dans la rivière.

Etat sanitaire. Il n'y avait pas de cas de décès.

VIII. Service économique. Tenue de livres double.

Le coût annuel d'un élève est près de 299 fr. 71 c., sa pension de 150—200 fr.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes.	des parents.	de legs, de souscriptions volontaires.	des profits sur le travail industriel et agricole.	
1884	14406,60	8272,50	—	—	25019,94	47699,04
1885	14980,30	7877,50	—	—	23630,23	46488,03
1886	14763,19	7320	—	—	21728,84	43812,03
1887	14711,82	6622,50	—	—	21664,37	42998,69
1888	14985,52	7980	—	—	20033,80	42999,32

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel.	Frais de bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	2881,05	4932,50	20,50	18160,63	3918,56	12507,84	1283,97	352,15	333,50	1245,50	2063,34	47699,32
1885	2879,28	4980	14,85	17645,96	4743,06	11325,66	951,50	130,27	33,20	1197	2585,85	46488,03
1886	2642,28	4848,66	19,60	13412,10	5151,05	10846,34	846,70	148,22	452,20	1085	4359,94	43812,03
1887	2471,70	4875	37,30	15195,28	2713,69	11191,37	1917,22	176,52	171,10	1016,66	3232,85	42998,69
1888	3710,08	4723,75	35,15	14553,97	2682,29	12102,64	933,68	410,72	271,50	1214,80	2360,76	42999,32

IX. Placement et surveillance après sortie. La surveillance des élèves sortis est exercée par le directeur *).

*) Des élèves sortis de l'établissement en 1884—1888 placés en apprentissage 29, en service 22 émigrés 2, décédés 2, retournés chez leurs parents 13, traduits dans un autre établissement 2.

Colonie d'éducation Linth

(Linthkolonie oder Eschersheim)

à Niederurnen (canton de Glaris).

I. Fondation. Fondée en 1819 par une société libre. Le coût du sol, des constructions et de l'aménagement a été de 116.000 fr.

II. Destination et but. Education chrétienne et une bonne instruction primaire pour *garçons* pauvres et abandonnés. Etablissement *agricole*.

III. Administration. *Direction supérieure* par la société évangélique d'assistance du canton de Glaris.

Fonctionnaires et employés.

	Traitement. Fr.
Directeur, ancien instituteur	} 1750
Directrice	
Domestique.....	680
2 servantes.....	270

IV. Age d'admission des élèves. 8 ans accomplis.

V. Leur nombre. 30 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen 26.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—88.

Années.	Admissions.	Sorties.
1884	5	5
1885	6	5
1886	2	3
1887	4	4
1888	3	3

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 392.

VI. Moyenne de leur séjour — 6 $\frac{1}{2}$ ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté:* pas de système suivi.

Instruction: a) *religieuse:* d'après le programme des écoles réformées du canton. On conduit les enfants à l'église de la paroisse; b) *scolaire:* 6 classes d'étude. Le programme et le matériel d'enseignement réglementaires. La *bibliothèque* contient 301 volumes; c) *professionnelle:* Agriculture, horticulture, élève du bétail.

Discipline. Punitons. Devoirs et travaux supplémentaires. Comme punitons *corporelles* des coups sur la paume de la main. Récréations. Fête de Noël, du nouvel an, d'As-

cension, carnaval, chaque année une grande excursion et plusieurs plus petites, chant. Récompenses. Les enfants profitent de 1200 fr. par an, sur le produit net des travaux agricoles. Chaque élève a son livret de caisse d'épargne. Des petits cadeaux, principalement de produits naturels, sont donnés parfois aux élèves, surtout à la fête de Noël.

Aliments. Quatre fois par semaine à dîner de la viande avec deux légumes. Matin et soir, lait et pain et deux repas supplémentaires avec mout. En hiver un seul repas supplémentaire sans le mout.

Vêtements. Le dimanche en étoffe de demi-laine; les jours de travail en été de coutil bleu.

Literie. Des lits en fer, deux matelas, duvet et couverture en laine, deux coussins et des draps de lit.

Service de propreté. Cuve et local pour ablutions.

Etat sanitaire. Pas de cas de maladies en 1888, infirmerie à la maison.

VIII. Service économique. Tenue de livres au nombre de 15 pour la comptabilité des produits agricoles. Le coût annuel d'un élève est de 343 fr. 72 c. (après la déduction des gratifications des enfants). La pension est de 150 fr.

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Les membres du patronage et le directeur ont soin de placer et de surveiller les élèves à leur sortie de l'établissement*).

Refuge de Meyer (Meyer'sche Rettungsanstalt) à Effingen (canton d'Argovie).

I. Fondation. Fondé en 1867 par les soins d'une personne privée. Les vingt hectares de sol et les constructions furent achetés moyennant fr. 100.000.

II. Destination et but. Réforme par une éducation chrétienne de *garçons* délaissés, abandonnés et vicieux. Etablissement *agricole*.

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif de 7 membres.

Fonctionnaires et employés.

	Traitement. Fr.
Directeur, ancien instituteur.....	2.000
Un instituteur	900
Un surveillant	500
3 domestiques	750

*) Dans les années 1884—1888 furent placés en apprentissage 20 garçons.

IV. Age d'admission des élèves. De 6 à 13 ans.

V. Leur nombre. 35 élèves au plus; en 1888 nombre journalier moyen 31 élèves.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Sorties.
1884	6	10
1885	9	8
1886	7	4
1887	7	6
1888	6	6

Nombre des élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 136.

VI. Moyenne de leur séjour. De 5 à 6 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui d'une seule famille.

Instruction: a) *religieuse.* d'après le plan établi pour les écoles primaires du canton; b) *scolaire.* 8 classes d'étude, le programme et le matériel d'enseignement sont ceux des écoles primaires. La *bibliothèque* contient 525 volumes; c) *professionnelle.* Agriculture, jardinage, élève du bétail, viticulture.

Discipline. Punitions. Arrêts en chambre, amendes pour dégâts, travail supplémentaire, punitions *corporelles* rarement appliquées. Récréations. Fêtes de Noël, de Pâque, promenades, excursions, jeux, chant. Récompenses et encouragements. Divers. Les élèves possèdent à eux un vignoble dont le revenu (de 60 à 200 fr. par an) divisé d'après leur nombre est placé à la caisse d'épargne.

Aliments. Le matin—café et pommes de terre, ou soupe à l'avoine et pain; à *dîner*—soupe et deux légumes, trois fois par semaine viande. *Le soir* soupe et pain. En été à 9 heures du matin et à 4 heures de l'après-midi du pain et du vin. En hiver, pour souper légumes et lait.

Vêtements. Le trousseau d'un garçon consiste dans un complet de tous les jours, un complet pour jours de fêtes, un habillement de travail, 6 chemises, 2 paires de chaussures, 6 paires de chaussettes, 6 mouchoirs, un chapeau.

Literie. Un lit en bois, une paille, un édredon, une couverture de laine pour hiver, un coussin et deux essuie-mains.

Service de propreté. Trois baignoires, pour l'hiver.

Etat sanitaire. En 1888 pas de cas de maladies.

VIII. Service économique. Tenue de livres double. Le coût annuel de l'élève est de 400 fr.; la pension est de 150—250 fr.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes.	des parents	de legs, de souscriptions volontaires.	des profits sur le travail industriel et agricole.	
1884	2000	200,63	4261,30	1093	4926,63	12481,56
1885	2000	—	3593,90	5871,83	8693,95	20159,68
1886	2000	43,90	4325,30	10334,66	5653,05	22356,91
1887	2000	—	4987,55	3847,90	4609,83	15445,28
1888	2000	160	4891,90	2765,07	3935,44	13752,41

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel.	Frais de bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses y compris l'agriculture, la viticulture etc.	TOTAL.
1884	715,60	2414,70	—	—	1198,81	2941,58	454,30	63,95	9,70	—	3931,78	11730,42
1885	1148,13	2427,30	—	—	1009,72	2694,51	404,08	62,40	1,85	—	4675,34	12423,32
1886	1289,73	2639,20	—	—	890,47	3032,60	336,35	91,85	19,15	—	4416,25	12715,10
1887	1050,71	2743,40	—	—	1085,49	3229,36	469,89	75,80	5,05	—	3637,17	12296,87
1888	982,90	3139,80	—	—	988,11	2977,97	264,20	110,04	4,20	—	3911,38	12378,60

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Les élèves sont placés en apprentissage sous la surveillance de l'Établissement*).

*) Des élèves sortis de l'établissement en 1884—1888 placés en apprentissage 23, en service 10, émigré 1.

Colonie agricole et professionnelle de la Suisse romande
à Palezieux, près Oron (canton de Vaud).

I. Fondation. Fondée en 1863 par une société libre.

II. Destination et but. Amendement moral et religieux des *garçons* vicieux, vagabonds et abandonnés. Etablissement *agricole et industriel*.

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité d'administration; conseil exécutif. *Fonctionnaires et employés.*

	Traitement. Fr.	} et entretien.
Directeur, ancien instituteur	2000	
Directrice, ancienne institutrice	1200	
2 chefs d'atelier	400—800	
4 surveillants, chefs de groupes (familles) ..	500	
Un domestique	360	

Les fonctions ecclésiastiques sont remplies par le pasteur de la paroisse, à l'indemnité de 150 fr. par an. Le service médical est tenu par le médecin privé local.

IV. Age d'admission des élèves. De 10 à 15 ans.

V. Leur nombre. 65 élèves au plus; en 1888 nombre journalier moyen 58.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Décès.	Sorties.
1884	22	1	22
1885	20	—	22
1886	18	—	18
1887	18	—	21
1888	17	1	23

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 509.

VI. Moyenne de leur séjour — 3—4 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui de familles à 15 élèves chacune.

Instruction. La *bibliothèque* de l'établissement contient 500 volumes. *Instruction professionnelle.* Agriculture, horticulture, élève du bétail, métiers: des menuisiers, tourneurs, boisseliers, charrons, forgerons-serruriers, boulangers.

Discipline. Punitons. Retranchement de bons points, travail manuel pendant récréation, refus de sortie, défense de s'amuser pour une partie de la récréation, et comme la punition la plus forte la cellule. Les punitons corporelles sont défendues. Récréations. Fêtes nationales, promenades le dimanche, courses, excursions, conférences illustrées, soirées familiaires. Récompenses. Pécule distribué deux fois par an. Les élèves participent au produit du travail en proportion de 5% ou 10%. Comme autres encouragements: étrennes, des objets utiles et de récréation, comme livres etc.

Aliments. Déjeuner 7 h. Soupe et pain. Dîner. 11 h. Soupe, légumes, pain et viande (2 fois par semaine). Vin pendant le travail dans l'après midi. Gôuter 4 h. café, pain et fromage, pommes de terre; le soir 7 h. pain, le dimanche pain gras, gâteaux aux pruneaux. La nourriture est la même en été comme en hiver. Comme surplus en été les faucheurs et les travailleurs matineux sont réveillés avec du pain et du café noir chaud et sucré; vin à 6 heures.

Service de propreté. Une piscine pour les bains.

Etat sanitaire. En 1888—16 jours de maladies, 1 cas de mort subite.

VIII. Service économique. Coût annuel de l'élève 555 fr. La pension 25—30 fr. par mois.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes et protecteurs.	des parents	de legs, de souscriptions volontaires.	de profits sur le travail agricole.	
1884	300 } ces sommes sont comprises dans les souscriptions volont.	21706		17528,25	2488,05	41723
1885		19362,50		20578,55	2646,57	42588
1886		19457,50		18679,70	1775,26	39912
1887		17518,50		13383	1495,05	32397
1888		16602,50		16741,55	1812,58	35156

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien de personnel.	Frais de bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	2096,51	5562,20	—	976,65	7072,24	18443	2053,57	653,72		1886		31084
1885	1450	5687	—	1873	4598	16802	1064	518		1663		33655
1886	1203	5631	—	1570	5221	15627	938	514		1612		36216
1887	1753	5668	—	1508	6773	15442	962	545		1643		34294
1888	1163	5750	—	1342	4970	14419	1143	558		1797		31142

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Patronage exercé par le comité exécutif et surtout par le directeur de l'établissement*).

Refuge de Pestalozzi

(Rettungsanstalt Pestalozzistiftung)

à Olsberg (canton d'Agovie, arrondissement de Rheinfelden).

I. Fondation. Fondé en 1859 par l'Etat. La valeur des constructions est de 132.320 fr.; 23 hectares de terre—63.020 fr. L'inventaire 28.180 fr. Propriété de l'Etat.

II. Destination et but. Education et amendement de *garçons* abandonnés. Etablissement agricole.

III. Administration. *Direction supérieure.* Inspecteurs de l'Etat (Commission de surveillance).

*) Des élèves sortis de l'établissement en 1884—1888 placés en apprentissage 58, placés en service 35, émigrés 8, décédés 4, condamné 1.

Fonctionnaires et employés.

	Traitement. Fr.
Directeur, ancien instituteur }	2000
Directrice, ancienne surveillante }	
2 instituteurs	1200
3 ecclésiastiques	1000
2 domestiques }	
Une servante }	940

Le médecin, membre de la Commission de surveillance, n'a pas d'honoraire fixe.

IV. Age d'admission des élèves. De 8 à 14 ans.

V. Leur nombre. 60 élèves au plus, en 1888 le nombre journalier moyen au complet.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Sorties.
1884	12	14
1885	13	11
1886	18	17
1887	11	15
1888	18	14

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement: 367.

VI. Moyenne de leur séjour. De 4 à 5 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté.* Une seule famille.

Instruction: a) *religieuse.* Deux heures par semaine enseignement de religion et 4 heures d'histoire biblique; prières. Service divin les dimanches; b) *scolaire.* 8 classes d'étude. En hiver 43 heures, en été de 20 à 24 heures de leçons par semaine. Le matériel d'enseignement est celui établi pour les écoles du canton. La *bibliothèque* contient 354 volumes; c) *professionnelle.* Agriculture et horticulture.

Discipline. Punitives conformes aux règles de la pédagogie, les punitives *corporelles* existent. Récréations. Fêtes, promenades, chant, musique, jeux. Récompenses et encouragements. Tout élève a un livret de la caisse d'épargne.

Aliments. Le matin—soupe ou café et pain, à 9 heures pain et vin ou moût, à *dîner* soupe (viande), légumes; à 4 heures lait et pain et à 7 h. du soir soupe. En hiver il n'y a pas de repas de 9 heures du matin. Deux fois par semaine viande (porc, saucissons). Les jours maigres sont servis des plats farineux.

Vêtements. Un habillement du dimanche en demi-toile, un autre pour jours de travail en laine ou en coton.

Literie. Paillasse, matelas, deux coussins, deux draps de lit, édredon et couverture en laine.

Service de propreté. En été bains froids, toilette journalière et ablutions complètes les samedis.

Etat sanitaire. En 1888—15 jours de maladies.

VIII. Service économique. Tenue de livres réglementaire. La dépense par élève est de 310 à 320 fr. par an, la pension de 100 à 200 fr. Fonds spécial (de Pestalozzi) de 13.037 fr. pour l'assistance des élèves sortis.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes.	des parents.	de legs, de souscriptions volontaires.	des profits sur le travail industriel et agricole.	
1884	6300	6183	1332	—	7327	21642
1885	6630	6581	3725	—	8566	25502
1886	6650	6719	1428	1500	7958	24255
1887	6650	7266	1686	—	8711	24313
1888	7750	7475	1540	1000	8734	26499

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments, Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel.	Frais de bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	460	4900	108	—	1996	9767	640	517	223	52	3286	21949
1885	470	4896	20	—	1954	8744	455	645	63	215	8600	26062
1886	620	5042	35	—	2203	8889	628	658	57	288	5820	24240
1887	498	4964	53	—	2283	9300	783	627	33	100	5629	24270
1888	475	5172	90	—	2513	9361	728	1039	103	75	6682	26238

IX. Placement et surveillance des élèves après sortie. Placement en apprentissage, patronage*).

*) En 1884—1888 des élèves sortis de l'établissement 70 sont entrés en apprentissage, 1 émigré.

Refuge de Sonnenberg

(schweizerische Rettungsanstalt Sonnenberg)

à Kriens (canton de Lucerne).

I. Fondation. Fondé en 1859 par les soins de la société suisse de l'utilité publique. Le coût du sol (23 hectares de terre) fut de 62.000 fr.; constructions pour habitation et ménage 64.000 fr.; l'inventaire pour la maison et l'école 16.000; le bétail 9.000; instruments d'agriculture 4.000; total fr. 155.000.

II. Destination et but. Réforme de *garçons* vagabonds, abandonnés et, à titre d'exception, de garçons condamnés. Etablissement agricole.

III. Administration. *Direction supérieure.* Un comité siégeant au nombre tantôt de 6 tantôt de 11 membres.

Fonctionnaires et employés.

	Traitement. Fr.
Directeur, ancien instituteur et agronome	1.600
3 instituteurs	900—1.000
2 domestiques	370— 450
2 servantes	200— 300
Une couturière	200

Le médecin du lieu.

IV. Age d'admission des élèves. Depuis 8 ans, ordinairement de 10 à 14 ans.

V. Leur nombre. 50 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen au complet.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Sorties.
1884	12	12
1885	14	12
1886	17	18
1887	13	11
1888	12	13

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 318.

VI. Moyenne de leur séjour. 4 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui de familles, formées de 16—17 élèves. Toute famille a son instituteur, son logement, dortoir et un endroit séparé pour les jeux. En règle les familles travaillent aussi chacune à part, mais tous les élèves mangent ensemble. A l'école ils sont divisés d'après leur savoir et capacités.

Confession — catholique.

Instruction: a) *religieuse.* Enseignement du vieux et du nouveau testament, doctrine chrétienne morale. Prières matin et soir avec chants religieux. Tous les dimanches les enfants sont conduits à l'église paroissiale; b) *scolaire.* Deux écoles séparées: une école supérieure à deux classes, et une école inférieure à trois classes d'étude. La *bibliothèque* contient 608 volumes pour les élèves et 382 pour le personnel de l'établissement; c) *professionnelle.* Agriculture, horticulture et élève du bétail. Les élèves cultivent le terrain (23 hectares) de commun avec leurs instituteurs.

Discipline. Punitons. Réduction des heures de récréation, leçons et travail supplémentaires, séparation des camarades. La peine *corporelle* n'est appliquée que dans des cas très rares d'infractions graves. Récréations. Fête de Noël avec arbre et étrennes, fête de la moisson, chaque année une grande excursion, promenades les dimanches, jeux au dehors et dans la maison, chant soigné. Récompenses et encouragements. Tout élève possède un livret de la caisse d'épargne; les économies sont formées de gratifications données par l'établissement, des bénéfices du jardinage et des cadeaux. Le montant moyen des épargnes est de 5—30 fr. Attestations.

Aliments. En été et en hiver la nourriture est à peu près la même, à l'exception des légumes. *Le matin.* — Dimanche café et pain, les jours de la semaine lait avec pain. En été à 9 h. du matin encore un morceau de pain, pendant les travaux pénibles café ou moût. *Dîner* — soupe, plats farineux, plats de riz, ou bien soupe à la viande ou au pain. Trois fois par semaine de la viande; les dimanches une ration du porc, de la viande, ou un saucisson; mardi et jeudi un hachis de viande aux légumes. Carottes, choux, pois, haricots, choux-raves, pommes de terre. Les jours maigres macaronis, plats farineux avec des fruits secs, lait, riz ou fromage, gruau, purée de pommes châtaignes avec pommes de terre. *Gôuter* hiver et été café et pain. *Souper*, soupe aux poissons, aux haricots avec farine d'avoine ou de riz. *Un repas supplémentaire*, pendant les récoltes du foin et pendant la moisson à 5 $\frac{1}{2}$ heures, composé de moût avec pain.

Vêtements. Tout élève reçoit deux complets d'habillement, 10 chemises, 10 mouchoirs, deux paires de chaussure; les vêtements d'hiver sont en laine grise, ceux d'été en coton ou en toile.

Literie. Un lit séparé en bois, une pailleasse, un édredon, un coussin en plumes et deux draps de lit.

Service de propreté. En été des bains froids dans le lac, tous les matins les élèves se lavent à la source. On balaie deux fois par jour les chambres habitées, et une fois par jour toute la maison; de temps en temps les pièces sont lavées.

Etat sanitaire. Deux chambres d'infirmerie avec bains; maladies de courte durée.

VIII. Service économique. Pour les travaux ruraux est tenu un livre de recettes et un registre de la caisse; pour le service de la maison — un livre de caisse, un livre de comptes, un livret de pensions, un livre spécial pour donations; un livre de comptes général et un registre de l'inventaire. La dépense générale de la maison en 1888 fut de 25.652 fr. ce qui fait avec le pourcent d'amortissement 26.959 fr. Le coût annuel d'un élève est de 530 francs, dont 397 fr. environ sont payés de la pension, du prix du travail et des produits du sol, et le reste des frais compensé par les donations.

La pension est de 200 jusqu'à 550 fr. par an. Fonds d'assistance pour élèves sortis de fr. 2834.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes.	des parents.	de legs, de souscriptions volontaires.	des profits sur le travail industriel et agricole.	
1884	900	5022	7400	8055	12270	33647
1885	2150	4699	7500	21820	13954	50126
1886	1180	4777	8250	10207	12014	36428
1887	1220	6606	6250	7246	11629	32951
1888	1400	6976	6250	16909	12016	43551

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel.	Frais du bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	1227	4980	—	10386	2922	12253	1602	655	—	50	1356	35421
1885	1202	5050	—	10761	3655	12087	1662	748	180	40	1836	37121
1886	952	5057	—	9784	3481	11577	1615	716	95	150	1717	15144
1887	935	5010	—	9649	3586	11487	1429	524	113	60	1319	34112
1888	1190	4855	—	9841	3662	12214	1430	687	85	55	1295	15314

IX. Placement et surveillance après sortie. Les élèves deviennent artisans, agriculteurs, instituteurs, marchands, employés de bureaux, domestiques etc. En partie l'établissement, en partie les parents ou les autorités se chargent de leur placement.

L'établissement surveille ses anciens élèves au moyen du patronage, établi à cet effet *).

*) Des élèves sortis de l'établissement en 1884—1888 placés en apprentissage 40, placés en service 19, émigrés 5, condamnés pour des crimes ou délits 2.

Refuge (Rettungsanstalt) de Thurhof à Oberbüren (canton de St. Gall).

I. Fondation. Fondé en 1879 par une société privée du collège catholique de St. Gall. Le coût de l'aménagement et du sol est de fr. 60.000.

II. Destination et but. Tutelle, réforme et éducation chrétienne de *garçons* catholiques délaissés. Etablissement *agricole*.

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif.
Fonctionnaires et employés.

	Traitement. Fr.
Directeur ou directrice	1.500
Un instituteur	700
2 domestiques	265—365
Une femme de charge	200

IV. Age d'admission des élèves. 9 ans.

V. Leur nombre. 40 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen 30.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Décès.	Sorties.
1884	6	—	7
1885	8	—	5
1886	6	1	6
1887	5	—	10
1888	5	—	9

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 156.

VI. Moyenne de leur séjour — 3½ ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui de familles à 30 élèves chacune.

Confession catholique.

Instruction: a) *religieuse.* 2 heures de catéchisme et 2 heures de la lecture de la Bible par semaine. Deux fois par semaine service divin à l'église; b) *scolaire.* 6 classes d'étude, leçons depuis 8 h. du matin jusqu'à midi et de 4 jusqu'à 7 h. du soir d'après le matériel d'enseignement prescrit par l'Etat. La *bibliothèque* contient 222 volumes; c) *professionnelle.* Agriculture, jardinage, élève du bétail.

Discipline. Punitons. Réprimandes, réduction des heures de récréation ou de la nourriture, arrêts, *verge*. Récréations. Fêtes religieuses, une fois par an une grande excursion,

tous les dimanches promenades, chant, gymnastique, jeux. Récompenses. Cadeaux de Noël, des commissions à faire (comme marque de confiance).

Aliments. Le matin, soupe à l'avoine avec lait. *Déjeuner*, pain et légumes ou moût. *Dîner* soupe, laitage, légumes; le soir — laitage. En hiver les légumes frais remplacés par des pois et des fruits secs. Deux fois par semaine, dimanche et vendredi, 200 gram. de viande.

Literie. Lits partie en bois, partie en fer. Paillasse, édredon.

Bains. En été deux fois par semaine dans la rivière.

Etat sanitaire. Pas de cas de maladies pendant l'année 1888.

VIII. Service économique. La comptabilité très simple. Coût annuel par élève fr. 300. La pension depuis 160 fr.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes.	des parents.	de legs, de souscriptions volontaires.	des profits sur le travail industriel et agricole.	
1884	—	5449	—	4000	1643	11092
1885	—	5560	—	4000	741	10301
1886	—	6455	—	3000	1690	11145
1887	—	5442	—	4000	1459	10901
1888	—	5545	—	3800	1521	10866

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel.	Frais de bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école*).	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	1142	2745	—	404	855	3433	173	150	1	140	2480	11683
1885	574	2860	—	859	1159	2885	209	210	10	100	1286	10362
1886	958	2738	—	443	1155	3470	125	193	46	120	2350	11792
1887	1925	2532	—	481	860	3399	159	69	30	200	1500	11224
1888	432	2459	—	663	767	2986	96	103	75	180	2777	10641

*) Frais de bureau.

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Patronage*).

Refuge (Rettungsanstalt) de Wiesen à Herisau (canton d'Appenzell ausser Rhoden).

I. Fondation. Fondé en 1849 par des personnes privées. L'achat de la propriété, 22 hectares, a valu 8.800 r. En 1883 — 50.000 fr. furent dépensés pour construction d'édifices.

II. Destination et but. Education de *garçons* abandonnés et délaissés tendant à les arracher au vice en les transformant en des membres utiles de la société et de bons chrétiens. Etablissement *agricole*.

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif. *Fonctionnaires et employés.*

	Traitement. Fr.
Un économiste-instituteur	1800
Un domestique	470
Une servante	300

IV. Age d'admission des élèves. De 8 à 12 ans.

V. Leur nombre. 20 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen au complet.

VI. Moyenne de leur séjour. 5 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui de famille.

Instruction: a) *religieuse.* Enseignement donné conformément au programme des écoles primaires du canton; les élèves fréquentent le service divin; b) *scolaire.* 4 classes occupées d'après le programme des écoles primaires du canton avec le matériel d'enseignement prescrit par les autorités de l'instruction publique. La *bibliothèque* comprend 65 ouvrages; c) *professionnelle.* Agriculture, horticulture, élève du bétail.

Discipline. Punitions *corporelles* rarement appliquées. Récréations. Fêtes, promenades, jeux, cadeaux de Noël, congés, visite à la foire et à la fête d'enfants de la commune etc. Récompenses. Une grande excursion en été, caisse d'épargne.

Aliments. En été et en hiver lait, pain, légumes (cultivés par les élèves), haricots, gruau d'avoine, viande, fromage, fruits, plats farineux, oeufs, moût etc.

*) En 1884—1888 des élèves sortis de l'établissement sont entrés en apprentissage 20, en service 12, décédés 2, le sort de 3 élèves inconnu.

Vêtements. En toile et en laine, deux complets.

Literie. Des lits en fer, deux matelas, édredon, couverture en laine.

Service de propreté. Bains froids en été, en hiver bains dans l'établissement.

Etat sanitaire. 7 cas de maladies durant l'année 1888, pas de cas de décès.

VIII. Service économique. Le caissier avec le concours du supérieur est chargé de la comptabilité.

Le coût annuel de l'élève est de fr. 450, sa pension 156 à 200.

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Dans la plupart des cas, c'est la société locale d'assistance des artisans que se charge du placement des élèves sortis en les prenant sous son patronage.

Refuge (Rettungsanstalt) de Friedberg à Semgen (canton d'Argovie).

I. Fondation. Fondé en 1851 par des personnes privées avec un subside de l'Etat. En 1881 nouvelle installation, dont le coût a été, sans compter l'aménagement intérieur, de 23.000 fr.

II. Destination et but. Education de jeunes *filles* orphelines ou délaissées.
Etablissement *industriel*.

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif, conseil exécutif. Contrôle de l'inspection des écoles de l'Etat. Commission de surveillance (16 hommes et 16 dames) nommée par l'Etat.

Fonctionnaires et employés. Directrice au traitement de fr. 800, ancienne institutrice; son aide au traitement de fr. 350.

IV. Age d'admission des élèves. De 6 à 12 ans.

V. Leur nombre—16 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen au complet.

VI. Moyenne de leur séjour—4—9 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté*—celui d'une seule famille.
Confession—réformée.

Instruction: a) *religieuse:* église tous les dimanches; b) *scolaire.* L'instruction et le matériel d'enseignement sont ceux prescrits par l'Etat. Leçons le matin, après midi ouvrages manuels. La *bibliothèque* commence à être formée; c) *professionnelle.* Couture, tricotage, broderie, raccommodage et travaux domestiques.

Discipline. Punitons. *Corporelles* en cas de nécessité. Récréations. Fêtes religieuses, jeux et chant. En été excursions, en hiver courses en traîneaux. Récompenses. Le quart des bénéfices revenant aux élèves est mis à la caisse d'épargne.

Aliments. *Déjeuner*—soupe à l'avoine, *souper*—soupe épaisse ou café, pommes de terre. Avant midi du pain, après midi du pain avec fruits ou du lait, à *dîner* quatre fois par semaine de la soupe, viande avec légumes et pommes de terre; trois fois par semaine—soupe, plats farineux, fruits.

Vêtements. Un habillement modeste, conforme aux exigences de la saison, confectionné à l'établissement même.

Literie. Des lits en bois et en fer, paillasse et matelas de varech, draps de lits, édredon et couverture en laine.

Service de propreté. En été bains froids, en hiver bains à l'établissement.

Etat sanitaire. Pas de cas de maladies ni de décès en 1888.

VIII. Service économique. Livre de comptes pour les besoins de la maison.

La recette annuelle monte à fr. 5322,37; la dépense à fr. 4365,14. Le coût de l'élève fr. 272,82. La pension de l'élève est de 160 à 180 fr. pour les habitants du canton, pour ceux des autres cantons de 200 à 220 fr.

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. On place les élèves en service ou bien en apprentissage, les moins capables comme ouvrières dans des fabriques. Le plus souvent elles restent en relations suivies avec l'établissement.

Refuge (Rettungsanstalt) pour jeunes filles à Könitz (canton de Berne).

I. Fondation. Fondé par l'Etat.

II. Destination et but. Education de jeunes *filles* condamnées, vicieuses, vagabondes ou abandonnées. Etablissement *industriel* et *agricole*.

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif.

Fonctionnaires et employés. Un directeur au traitement de fr. 2000, ancien instituteur.

2 institutrices au traitement de 1600 fr.

Une cuisinière au traitement de 300 fr.

IV. Age d'admission des élèves—8 ans.

V. Leur nombre. 52 élèves au plus, en 1888 nombre moyen journalier 46.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Sorties.
1884	10	11
1885	13	11
1886	11	15
1887	13	5
1888	17	14

Nombre d'élèves reçues depuis 1862 — 312.

VI. Durée moyenne de leur séjour. 1—6 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui de familles, à 23 élèves chacune.

Instruction: a) *religieuse.* Correspondant à l'enseignement dans les écoles primaires bernoises. Service divin tous les dimanches à l'église de la commune; b) *scolaire.* 2 classes d'étude avec le programme et le matériel d'enseignement des écoles primaires. La *bibliothèque* contient 100 volumes; c) *professionnelle.* Agriculture et jardinage.

Discipline. Punitons. Les mêmes qui sont adoptées dans toutes les écoles du canton, les punitons *corporelles* admises en cas de nécessité. Récréations. Les dimanches promenades, tous les ans de grandes excursions. Récompenses. Des prix d'examens.

Aliments. Hiver et été la nourriture est la même: le matin du lait, des pommes de terre, du fromage et du pain; au dîner — soupe, macaronis, légumes suivant la saison; à 4 heures du pain; le soir de la soupe et du pain. Deux fois par semaine, le dimanche et le mercredi, de la viande au dîner.

Vêtements. En été des vêtements de coton ou de toile, en hiver en laine.

Literie. Des lits séparés, deux draps de lits, 1 ou 2 couvertures en flanelle et oreillers.

Etat sanitaire. Durant l'année 1888—50 jours de maladies.

VIII. Service économique. Tenue de livres double. Le coût annuel de l'élève est 439, 30 fr.; la pension de 120—300 fr. Fonds spécial d'éducation de 29.000 fr.

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Aux soins de l'Etablissement*).

**) En 1884—1888 des élèves sorties de l'établissement sont entrées en service 40, décédée 1, retournées chez les parents 8.

Etablissement cantonal d'éducation pour jeunes filles

(Cantonale Mädchenanstalt)

à Mollis (canton de Glaris).

I. Fondation. Fondé en 1846 par une association en commémoration du centenaire de la naissance de Pestalozzi. Le coût du sol et de l'aménagement fut de fr. 35.000.

II. Destination et but. Education morale et chrétienne de jeunes filles abandonnées, tendant à les rendre utiles à la société et à les préparer au métier de servantes. Les élèves s'occupent de l'agriculture.

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif.

Fonctionnaires et employés. Directeur au traitement de fr. 1400, ancien instituteur.

IV. Age d'admission des élèves. De 6 à 12 ans.

V. Leur nombre. 26 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen 25.

Statistique de l'établissement pendant les années de 1884—1888.

Années.	Admissions.	Décès.	Sorties.
1884	3	—	3
1885	5	—	5
1886	5	2	5
1887	7	—	4
1888	1	—	2

Nombre des élèves reçues depuis l'inauguration de l'établissement 125.

VI. Moyenne de leur séjour. De 8 à 10 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui d'une seule famille.

Confession. Les enfants des deux confessions sont admises, mais jusqu'à présent les réformées seuls ont profité de l'établissement.

Instruction: a) *religieuse.* Histoire sainte et prières le matin et le soir. Enseignement religieux donné par le pasteur de la localité. Service divin à l'église; b) *scolaire.* De 6 à 8 classes d'études à l'instruction conforme à celle des écoles primaires du canton. Le *matériel d'enseignement:* livres de lecture et d'enseignement des écoles primaires. La *bibliothèque* contient 102 volumes; c) *professionnelle.* On cultive le potager juste assez pour fournir des légumes nécessaires à la consommation de l'établissement et aussi pour habituer les enfants à la culture maraîchère. Pas de métier spécial, mais les élèves sont assez rompues à tous

les ouvrages manuels pour se suffire eux-mêmes, et s'appliquent aussi aux travaux domestiques.

Discipline. Punitons. Tant morales que *corporelles* selon l'usage de toute famille bien constituée. Récréations. Fête de Noël avec arbre, fête paroissiale, promenades tous les dimanches après midi, jeux pendant les heures libres, chant. Récompenses. Toute élève a un livret de la caisse d'épargne. Encouragements. Amitié et confiance.

Aliments. En hiver comme en été. *Déjeuner.* Café au lait avec pain. *Dîner.* Soupe, plats farineux avec légumes, ou viande avec légumes. *Goûter.* Pain, pendant les travaux pénibles café ou moût. *Souper.* Soupe et, selon les cas, du pain ou autre nourriture. La viande alternativement fraîche ou séchée.

Vêtements. En été de coton, en hiver en laine; chaussures et bas selon la saison.

Literie. Paillasse, matelas de varech, deux draps de lit, couverture en laine, édredon, coussin en plumes.

Service de propreté. De temps à autre des bains chauds.

Etat sanitaire. En 1888 pas de cas de maladies ni de décès.

VIII. Service économique. Tenue de livres réglementaire, la dépense générale de l'établissement est de 9000 à 9500 fr. par an.

Le coût annuel d'un élève de 360 à 380 fr.; la pension est de fr. 150 pour les habitants du canton.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes.	des parents.	de legs, de souscriptions volontaires.	des profits sur le travail industriel et agricole.	
1884	1500	3743,15	3237,43	8781,22	—	17261,80
1885	1500	3717,15	3020,13	10927,21	—	19164,49
1886	1500	3546,95	3363,02	5565,11	—	13975,08
1887	1500	3677,95	2990,70	10627,11	—	18795,76
1888	1500	3781,20	2828,15	6295,11	—	14434,46

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel.	Frais de bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	6493	1400	32,44	—	942,55	4572	389	—	25	450	761,34	15065,33
1885	1619	1400	48,79	—	1409,31	4130	427	—	42,20	750	1014,55	10840,85
1886	296	1400	34,56	—	1026	4066	471	—	118,40	750	786,06	8948,02
1887	45	1400	63,65	—	1263,89	4098	444	—	43,60	600	781,72	8739,86
1888	2674	1400	18,27	—	957,39	4146	460	—	2,20	300	1041,16	10999,02

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Une partie des élèves entrent en service comme servantes, d'autres entrent en apprentissage chez des couturières. La plupart des élèves se soumettent de leur propre gré à la surveillance du comité administratif et restent en rapports suivis avec le directeur de l'établissement *).

Refuge des jeunes filles catholiques

(schweizerische Rettungsanstalt für katholische Mädchen)

à Richtersweil (canton de Zürich).

I. Fondation. Fondé en 1881 par les soins de la Société suisse de l'utilité publique. Le sol, les constructions (économiques, ouvrières et pour habitations) ont valu 115.000 fr. Les biens-meubles et l'aménagement 12.000 fr.

II. Destination et but. Education de *jeunes filles* catholiques abandonnées. Etablissement *agricole et industriel*.

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif siégeant au nombre tantôt de 7, tantôt de 16 membres.

*) Des élèves sorties de l'établissement en 1884—1888 placées en apprentissage 5, en service 14, décédées 2.

Fonctionnaires et employés.

	Traitement. Fr.
Supérieur, ancien instituteur et administrateur d'un bien-fonds	1.800
Une institutrice (religieuse) logée et nourrie	250
2 surveillantes de travaux industriels, recevant de l'entrepreneur des tra- vaux chacune par	650
Une servante	312
Une couturière	300

Un ecclésiastique recevant 150 fr. par an pour une heure de leçon par semaine. Le service médical est tenu par des médecins privés sans honoraires fixes.

IV. Age d'admission des élèves — 14 ans.

V. Leur nombre. 80 élèves au plus, toujours au complet.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Décès.	Sorties.
1884	22	2	—
1885	21	—	14
1886	21	1	13
1887	16	—	22
1888	28	—	20

Nombre d'élèves reçues depuis l'inauguration de l'établissement 177.

VI. Moyenne de leur séjour. — 4 ans conformément au règlement de l'établissement.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui d'une seule famille

basée sur l'amitié et la confiance mutuelle.

Confession — catholique.

Instruction: a) *religieuse.* Les jeudis de 6 à 7 heures du soir enseignement général de religion; b) *scolaire.* Deux sections, à deux classes chacune. Le *matériel* d'enseignement: *section supérieure* livre de lecture Eberhardt IV, arithmétique Hug. *Section inférieure* livre de lecture de Marty V, arithmétique de Hug, géographie d'Eglé. La *bibliothèque* contient 365 volumes; c) *professionnelle.* Filature (tordage) de soie et en été jardinage et travaux dans les champs. Ouvrages manuels.

Discipline. Punitives. Toutes individuelles. En cas d'aveu sincère simple admonestation; sinon réprimande publique, ordre de rester debout pendant les repas, de se tenir pendant les repas debout près du supérieur, de manger à une table séparée. Arrêts, défense de communiquer avec les camarades (pour querelle), défense de changer pendant les repas les assiettes. Privation du café (jamais du pain). Les punitives *corporelles* appliquées très rarement et seulement pour des méfaits graves, exécutées sans témoins et d'une manière appropriée pour ne pas froisser la pudeur. Récréations. Promenades, jeux, chant, en été des excursions, fêtes religieuses, fête de Noël etc. Récompenses et encouragements. Lorsque le salaire atteint la somme fixée selon l'âge et les capacités des élèves elles en reçoivent 5%.

Pour encourager les élèves au travail les meilleures sont citées devant la famille assemblée et quelquefois reçoivent le dimanche au matin une tartine beurrée au miel. Attestations trimestrielles.

Aliments. Matin: café au lait et pain; à 9 heures un morceau de pain; *Dîner* — soupe, deux légumes; à 4 heures du pain. *Souper:* soupe et pain. Les jeunes filles débiles reçoivent à 9 heures et à 4 heures du lait. Les malades et les convalescentes sont traitées d'après les ordonnances du médecin. Les jeudis on sert de la viande, les dimanches des saucisses en hiver, en été aussi de la viande. Pommes de terre deux fois, jamais plus de trois fois par semaine: si le jeudi pour dîner il y a des pommes de terre, alors la viande est remplacée par le fromage d'Ementhal. Les jeunes filles débiles reçoivent une portion supplémentaire de lait à 9 h. du matin et à 4 h. de l'après midi.

Vêtements. Propres et convenables, d'une coupe simple, conformes à la saison.

Literie. Des lits en fer, matelas de varech, deux draps de lit, un coussin en plumes, édredon et couverture en laine, en hiver encore une paillasse.

Service de propreté. En été bains froids, en hiver suivant le besoin bains chauds.

Etat sanitaire. En 1888—704 jours de maladies, y compris les jours de convalescence.

VIII. Service économique. Tenue de livres simple; un journal, un livre de caisse, un compte courant, un livret de salaires, un livre de contrôle du travail, un inventaire. La recette en 1888 fut de 30.975 fr., la dépense de 31,457 fr.

L'établissement ne reçoit pas de pensions. Deux legs d'environ 38.000 fr., qui seront à la disposition de l'établissement après la mort des donateurs. Dettes de l'établissement 42.000 fr.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes.	des parents.	de legs, de souscriptions volontaires.	des profits sur le travail industriel et agricole.	
1884	—	—	—	1362	25841,85	28085
1885	—	—	—	1979	29921	33743
1886	—	—	—	3175	29175	32840
1887	—	—	—	496	30614	34806
1888	—	—	—	325	27463	30975

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts	Entretien du personnel.	Frais du bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	3609	2174	54	—	3706	10377	893	164	223	3636	4439	29275
1885	7228	2567	52	—	3595	11572	1074	200	255	2207	4653	33403
1886	2427	2512	98	—	3413	13245	346	238	518	1872	6377	30700
1887	1895	2552	153	—	4244	14435	1033	99	205	3088	6875	34679
1888	2004	2512	104	—	3088	13161	682	144	290	3825	5647	31457

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Les élèves qui ne sont pas réclamés par leurs parents ou bien par les personnes qui en ont la charge, sont mises en apprentissage ou en service par l'établissement et surveillées durant les deux premières années par le supérieur et par le comité administratif; celles qui sont placées en apprentissage sont surveillées jusqu'au terme de leur enseignement*).

Refuge (Rheint. Rettungsanstalt) de Balgach canton de St. Gall.

I. Fondation. Fondé en 1856 par une société libre. Le coût de l'aménagement fut de fr. 83,000.

II. Destination et but. Education d'enfants abandonnés *des deux sexes*. Etablissement agricole.

III. Administration. *Direction supérieure.* Conseil administratif.
Fonctionnaires et employés. Un directeur, au traitement de fr. 1.600; ancien instituteur; un domestique au traitement de 325 fr.

*) En 1884—1888 des élèves sorties de l'établissement 18 sont entrées en apprentissage, 29 en service, 4 aux manufactures, 14 retournées chez leurs parents, 4 émigrées.

IV. Age d'admission des élèves. De 6 à 12 ans.

V. Leur nombre. 25 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen au complet.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.			Sorties.		
	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.
1884	2	3	5	2	2	4
1885	2	1	3	2	1	3
1886	3	1	4	3	1	4
1887	1	—	1	6	1	7
1888	3	2	5	4	1	5

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 146.

VI. Moyenne de leur séjour. — 6 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui d'une seule famille.

Instruction: a) *religieuse.* Les élèves de l'établissement suivent l'enseignement de la religion ensemble avec les enfants du village. Service divin à l'église; b) *scolaire.* 7 classes d'étude du soir, avec le programme et le matériel d'enseignement prescrits. La *bibliothèque* contient 310 volumes; c) *professionnelle.* Agriculture, horticulture, élève du bétail.

Discipline. Punitions *corporelles* rarement appliquées. Récréations. Fêtes, promenades, jeux, chant, musique. Une fois par an une excursion de 1—2 journées. Récompenses. Tout élève a un livret de la caisse d'épargne et reçoit annuellement une gratification des sociétés privées. Programme du jour: lever à 5 h. en été, à 6 h. en hiver, coucher après 8 h.

Aliments. Trois repas par jour, composés du pain, du lait, de la soupe d'avoine, des pommes de terre; en outre deux repas supplémentaires en été; un repas supplémentaire en hiver.

Vêtements. Pantalon, jaquette, veste en demi-laine, chemise de coton.

Literie. Lits de fer, matelas en paille et de varech.

VIII. Service économique. Les dépenses et les recettes sont enregistrées; le compte annuel est fait par un caissier.

Le coût annuel par élève est de 400—500 fr., la pension est de 104—260 fr.

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Les élèves sortis sont surveillés tant par l'établissement que par les personnes qui les avaient placés à l'établissement*).

*) En 1884—1888 des élèves sortis de l'établissement sont entrés en apprentissage 11 garçons et 2 filles, en service 5 garçons et 4 filles, décédée 1 fille, condamné 1 garçon, retourné à ses parents 1 garçon.

Etablissement agricole d'éducation pour enfants pauvres

(landwirthschaftliche Armenschule)

à **Bernrain (canton de Thurgovie, commune d'Emmishofen).**

I. Fondation. Fondé en 1843 par les soins de la Société de l'utilité publique du canton. Le coût de l'aménagement est revenu de 70.000 à 80.000 fr.

II. Destination et but. Réforme d'enfants abandonnés, vagabonds et vicieux *des deux sexes.*

Etablissement agricole.

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif.

Fonctionnaires et employés. Un supérieur et une supérieure au traitement de fr. 1.400, avec un supplément de 200 fr. par an pour service antérieur, anciens instituteurs d'école primaire.

	Traitement. Fr.
Un instituteur	400
Un domestique	426
Une servante	270

Les fonctions ecclésiastiques sont remplies par les membres du clergé local des deux confessions. Le service médical est tenu par des médecins libres.

IV. Age d'admission des élèves. 8—14 ans.

V. Leur nombre. 35 élèves au plus, en 1888 nombre moyen journalier 31.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.			Décès.		Sorties.		
	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Garçons.	Filles.	Total.	
1884	5	—	5	—	7	—	7	
1885	5	—	5	1	9	—	9	
1886	4	1	5	—	2	—	2	
1887	8	—	8	—	6	1	7	
1888	5	1	6	—	6	—	6	

VI. Moyenne de leur séjour — 5 $\frac{1}{2}$ ans (au plus 9 ans, au moins 3 ans).

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui d'une seule famille.

Confession — mixte, en 1889 — 29 réformés et 2 catholiques.

Instruction: a) *religieuse.* Ancien et nouveau testament, la vie de Jésus et du peuple d'Israël; service divin du matin et du soir à l'église de la localité; b) *scolaire.* 6 classes d'étude, dont le programme est conforme à celui d'une école primaire des plus avancées. Le matériel d'enseignement est celui qui est prescrit par le règlement du canton de Thurgovie. La *bibliothèque* comprend 181 ouvrages de 432 volumes; c) *professionnelle.* Travaux des champs, de jardinage, travaux forestiers, élève du bétail.

Discipline. Punitives. Privation des heures de récréation, réprimandes sans témoins ou devant la classe, tâches supplémentaires, privation du pain entre les repas; les arrêts dans une chambre éclairée et les punitives *corporelles* ne sont infligés que pour mensonges, fuite répétée ou méchanceté grave. Récréations. Fêtes de Noël, fête de la moisson, jours de naissance, petites et grandes promenades (d'un jour au plus), jeux pendant les heures libres, exercices de chant variés, gymnastique. Récompenses. Encouragements. Les cadeaux sont transmis par les élèves au supérieur, par lequel ils sont enregistrés et dont les élèves peuvent obtenir la permission d'en user pour leurs dépenses. Quelques élèves possèdent des livrets de la caisse d'épargne. Les économies des élèves y compris le montant de la caisse d'épargne étaient le 31 décembre 1889 de 170 fr. Travaux libres; autorisation de visiter les parents et connaissances, des commissions à faire (marque de confiance) etc.

Aliments. *Matin et soir* — soupe à l'avoine avec lait; *dîner* — soupe aux pommes de terre, à la semoule, aux macaronis ou aux nouilles, et un légume, comme salade, haricots, choux, choux-fleurs etc., de sorte que le dîner comprend deux plats outre la soupe; avant et après midi entre les repas un morceau de pain, pendant les travaux à l'air un $\frac{1}{2}$ litre de cidre. En hiver les légumes frais sont remplacés par ceux conservés (choucroute etc), et la soupe au pain et à la semoule quelquefois par la soupe aux pois. Les dimanches on donne du bouillon, des carottes ou des pommes de terre, de la viande; le soir—soupe à l'orge. Les jours maigres: soupe, boulettes de pâte, légumes; le soir—soupe d'orge.

Vêtements. Deux vêtements, un pour les jours de la semaine, un pour les dimanches, 5 chemises, 5 mouchoirs, deux paires de bas d'été et une paire pour l'hiver, deux paires de chaussure. Les vêtements du dimanche, en demi-coton gris, ceux des jours de travail, en verat brun; les vêtements, ainsi que la chaussure, sont confectionnés à l'établissement.

Literie. Des lits en bois, paillasse, deux coussins, une couverture; en hiver outre cela une couverture en laine.

Service de propreté. En été bains froids dans le lac de Constance, toilette tous les jours sous un contrôle sévère.

Etat sanitaire. En 1888—16 cas de maladies, point de décès. En général l'état sanitaire fut de tout temps brillant. Pendant les cinq années dernières les dépenses pour le médecin n'ont été que de 28 fr. 25 c. par an en moyenne.

VIII. Service économique. La *comptabilité* consiste en tenue des livres du matériel et des dépenses de la maison par le supérieur. Le compte principal et le bien-fonds sont tenus par un des membres du conseil administratif.

Les dépenses, déduction faite de 1000 fr. pour les frais de construction ainsi que des pensionnements, étaient en 1888 de 13.196 fr. 7 c. Le coût annuel d'un élève revient à 425 fr. Mais si l'on en déduit la valeur des produits agricoles, livrés par l'établissement (4.692 fr.) et le produit du travail des élèves (1000 fr.), la dépense est seulement de 8.504 fr. 31 c. et le coût d'un élève de 274 fr. 2 c. La pension pour les habitants du canton est de 160 à 180 fr., pour ceux des autres cantons de 180 à 200 fr. Il y a un fonds spécial de 2.014 fr. 65 c. pour enseignement professionnel et un autre de 547 fr. c. pour cadeaux de Noël et plaisirs.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes.	des parents.	de legs, de souscriptions volontaires *).	des profits sur le travail industriel et agricole **).	
1884	2000	5252	—	4000	5835	17087
1885	2000	4605	—	5699	5699	15133
1886	2000	4512	—	2571	5859	14981
1887	2000	4828	—	1065	7088	14942
1888	2000	4675	—	7198	8325	22198

*) De ces sommes la société cantonale d'utilité publique avait fourni 500 fr. par an.

**) Y sont compris les produits fournis par la section agricole pour la somme de 4500 fr. par an en moyenne

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel.	Frais de bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses*).	TOTAL.
1884	765	2145	—	1450	—	6813	128	185	47	—	426	11959
1885	906	2640	—	1439	—	5676	233	113	29	186	576	11798
1886	2544	2590	—	1240	—	5839	230	160	36	337	656	13632
1887	883	2570	108	1760	—	7256	241	225	14	41	1197	14295
1888	954	2600	15	1506	—	7885	321	154	30	250	1157	14827

IX. Placement et surveillance après sortie. Les élèves sont principalement placés chez des artisans, des cultivateurs et des marchands, surveillés par les supérieurs de l'établissement, l'administration de la charité publique et, en partie, par la société cantonale de l'éducation des pauvres **).

Refuge de Felali canton de St. Gall.

I. Fondation. Fondé en 1840 par une association. Le coût du sol, des constructions et de l'aménagement est de 162.000 fr.

II. Destination et but. Education d'enfants *des deux sexes* non condamnés mais abandonnés, ou pauvres, sans différence de nationalité.

Etablissement agricole et industriel.

*) Les pensionnements compris dans les «autres dépenses» avaient comporté en 1887 et 1888 fr. 900. Produits naturels: en 1885 fr. 3418,75; en 1886 fr. 3400; en 1887 fr. 4096,77; en 1888 fr. 2692,28. Frais d'agriculture: en 1885 fr. 3388,88; en 1886 fr. 4388; en 1887 fr. 5933,94; en 1888 fr. 5536,23.

**) En 1884—1885 des élèves sortis de l'établissement sont entrés en apprentissage 20 garçons et 1 fille, en service 9 garçons, condamné 1 garçon, le sort d'un garçon inconnu.

III. Administration. *Direction supérieure.* Association dirigeant l'établissement par l'intermédiaire d'un comité administratif.

Fonctionnaires et employés.

	Traitement. Fr.	
Supérieur, ancien directeur d'un autre refuge.....	1.650	}
Supérieure.....		
Une institutrice.....	520	
Une maîtresse de travail.....	400	
Un domestique.....	364	
Une servante.....	260	
		et entretien.

Les fonctions ecclésiastiques sont remplies par le curé local. L'assistance médicale est donnée gratuitement par un médecin membre du comité administratif.

IV. Age d'admission des élèves. 6 ans.

V. Leur nombre. 30 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen au complet.

Statistique de l'établissement pendant les cinq années 1884—1888.

Années.	Admissions.			Décès.		Sorties.		
	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Garçons.	Filles.	Total.	
1884	4	2	6	—	1	2	3	
1885	2	3	5	—	2	2	4	
1886	2	4	6	—	1	—	1	
1887	4	2	6	1	—	—	—	
1888	2	1	3	—	1	2	3	

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 207.

VI. Moyenne de leur séjour. — De 6 à 10 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui d'une seule famille.

Confession—évangélique et catholique; les élèves catholiques ne sont reçus qu'à la condition, que les personnes qui les placent se chargent de leur instruction religieuse.

Instruction: a) *religieuse.* L'instruction préparatoire donnée par le supérieur de l'établissement; les élèves allant se confirmer y sont préparés par l'ecclésiastique. Service divin à l'église, prêche; b) *scolaire.* 8 classes d'étude, dans les 4 premières l'instruction est donnée par une institutrice; dans les 4 dernières — par le supérieur. Le matériel d'enseignement est celui prescrit par l'Etat. La *bibliothèque* contient 760 volumes; c) *professionnelle.* Horticulture et élève du bétail. Les filles s'occupent d'ouvrages manuels, les garçons de la vannerie et du cartonnage.

Discipline. Punitons. Privation de récréations ou de repas. Punitons *corporelles* pour mensonges. Récréations. Fêtes, promenades, excursions, fêtes de Noël, fête de la fondation de l'établissement, fête du nouvel an. Récompenses. Cadeaux, épargnes des enfants périodiquement mises à la caisse. Encouragements. Autorisation de visiter les parents. Programme de la journée: Lever à 5 h. en été, à 6 h. en hiver. Coucher après 8 h.

Aliments. En hiver et en été, matin et soir du lait et du pain; à *dîner* — soupe et deux légumes; trois fois par semaine soupe, viande et légumes. En été des légumes frais, en hiver principalement des légumes secs. Pendant les travaux deux repas supplémentaires, à 9 h. et à 4 h., consistant en pain, lait ou moût.

Vêtements. 4 complets—un grossier pour le travail, un autre pour sorties les jours de semaine, un troisième de dimanche et encore un pour les jours de fêtes.

Literie. Des lits de bois, paille et matelas de varech, deux draps de lit, un coussin, un édredon, en hiver une couverture de laine.

Service de propreté — bains et gymnastique.

Etat sanitaire. En 1888—15 jours de maladies; dans des cas graves les malades sont portés à l'hôpital.

VIII. Service économique. Les dépenses et les recettes des produits d'agriculture sont inscrites dans un livre de ménage par le supérieur. La note de la caisse est présentée par le caissier. La pension de l'élève est de fr. 200 au moins variant selon les moyens des parents de l'élève. Fonds d'assistance pour les élèves sortis.

Fonds d'assistance spécial pour les élèves, qui embrassent la carrière ecclésiastique ou bien la profession d'instituteur.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes *).	des parents.	de legs, de souscriptions volontaires.	des profits sur le travail industriel et agricole.	
1884	—	5500	3825,04	5090,07	1254,46	15669,57
1885	—	2592,38	5035,31	5867,89	1459,65	14955,23
1886	584	2461,04	4346	3504,12	787,44	11682,60
1887	579	—	6016,18	6111,71	528,90	13235,79
1888	579	3695,51	5822,69	3472,68	345,88	13915,76

*) Fonds de réserve.

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel.	Frais de bureau *).	Entretien des ateliers **).	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie ***).	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	2576,60	2870,75	—	2766,10	2404,97	3733,95	902,11	276,17	41,50	—	77,95	15590
1885	2123,61	3144,51	—	2417,27	2212,63	3932,42	916,02	120,42	30,60	—	57,75	14955,23
1886	559,64	2830,88	—	2224,99	1384,98	3677,17	758,47	163,67	—	—	82,80	11682,60
1887	725,65	3324	—	2033,25	1370,45	3994,84	1003,60	98,25	70	—	179,74	12799,78
1888	2165,93	3307,70	—	1204,51	1726,41	4422,56	705,07	201,55	20,43	—	161,60	13915,76

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Le plus souvent après la sortie des élèves on leur fraie un chemin pour la profession d'instituteur. L'administration de l'établissement tâche de rester avec eux en relations suivies ****).

Refuge (Rettungsanstalt) de Foral

à Coire (canton des Grisons).

I. Fondation. Fondé en 1837 par des personnes privées; le coût de l'aménagement a été de fr. 63.991, 60.

II. Destination et but. Education d'enfants orphelins ou abandonnés des deux sexes. Etablissement agricole.

III. Administration. Direction supérieure. Conseil exécutif.

Fonctionnaires et employés. Un directeur au traitement de fr. 1000, ancien instituteur; 2 servantes.

*) Sont compris dans les dépenses de l'école.

**) Agriculture.

***) Un fonds spécial.

****) Des élèves sortis de l'établissement en 1884—1888 sont placés en apprentissage 4 garçons, en service 4 filles, décédé 1 garçon, placé à l'établissement des Croisettes 1 garçon.

IV. Age d'admission des élèves. De 5 à 12 ans.

V. Leur nombre. 34 élèves au plus, en 1888 nombre moyen journalier 28.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.			Sorties.		
	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.
1884	2	3	5	2	2	4
1885	—	2	2	2	3	5
1886	3	—	3	4	2	6
1887	6	2	8	3	3	6
1888	5	2	7	3	1	4

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 216.

VI. Moyenne de leur séjour. 6 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui de famille.

Instruction: a) *religieuse.* Tous les matins et soirs prière et lecture de la Bible, enseignement de la religion en classe. Les dimanches et les jours de fête service divin et prêche; b) *scolaire.* 7 classes d'étude, la période scolaire s'étendant depuis le mois de novembre jusqu'à Pâques, leçons: d'écriture, lecture, arithmétique, sciences naturelles et connaissances techniques. La *bibliothèque* contient 138 volumes; c) *professionnelle.* Agriculture, jardinage, élève du bétail.

Discipline. Punitons. Réparation par contrainte de toute omission, punitons *corporelles.* Récréations. Promenades, excursions, chant, jeux, arbre de Noël. Les élèves déposent leurs économies à la caisse d'épargne. Les élèves n'obtiennent pas de gratifications pour le travail agricole mais ils jouissent chacun du produit d'une plate-bande.

Aliments. En hiver comme en été à 6 heures du matin de la soupe, à 9 heures du pain; au dîner, soupe, légumes, laitage, deux fois par semaine de la viande; à 3 h. du pain et des légumes, à 6 heures du soir de la soupe et 100 grammes de pain.

Service de propreté. Bains en cuves.

Etat sanitaire. 35 jours de maladies en 1888.

VIII. Service économique. Tenue double de livres pour travaux agricoles; les recettes et les dépenses de la maison comptées par le directeur. Le coût annuel de l'élève 379,13 fr. La pension 120 fr. En 1888 la dépense générale fut de 10.580, 98 fr., la recette de 9422, 36 fr. Fonds spécial de Florian de 1200 fr.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes.	des parents.	de legs, de souscriptions volontaires.	des profits sur le travail industriel et agricole.	
1884	106,40	3279,50	—	4193,19	1372,32	8051,41
1885	99,75	2980	—	3403,32	3541,19	10024,17
1886	93,10	2323,51	—	1434,91	2753,93	6605,45
1887	93,10	2350	120	3169,50	4014,78	9747,38
1888	93,10	3141	240	1532,15	4415,71	9422,36

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel	Frais de bureau.	Entretien des ateliers *).	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	440,61	9362,92	59,19	836,90	1853,92	5544,56	513,98	36,65	69,90	—	108,96	10827,59
1885	815,79	1191	194,83	677,47	1136,94	4509,67	626,05	88,50	18,65	—	—	9258,90
1886	1388,48	1193	64,22	401,85	1071,27	3918,62	494,60	50,30	8,70	—	125,08	8716,12
1887	1447,56	197,20	266,26	538,05	1277,99	3902,59	495,52	127,10	25,45	—	—	9277,72
1888	1693,33	1295,70	44,46	430	1272,23	4865,44	794,88	54,30	28,60	—	102,04	10580,98

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Une partie des élèves est placée en service, d'autres retournent chez ceux qui les avaient placés à l'établissement **).

*) Instruments pour travaux domestiques et d'agriculture.

**) En 1884—1888 des élèves sortis de l'établissement sont entrés en apprentissage 3 garçons et en service 10 garçons et 5 filles, le sort de 5 élèves inconnu.

Refuge (Rettungsanstalt) de Freienstein canton de Zürich.

I. Fondation. Fondé en 1838 par des personnes privées. Donation du Baron Sulzer de Wart.

II. Destination et but. Education morale et religieuse d'enfants vagabonds, vicieux et abandonnés *des deux sexes*. Etablissement agricole et industriel.

III. Administration. Direction supérieure. Conseil administratif.

Fonctionnaires et employés. Un directeur et une directrice, au traitement de fr. 1200 avec entretien complet, anciens directeur-adjoint et institutrice.

	Traitement.	
	Fr.	
Une institutrice.....	400	}
Un surveillant.....	370	
Une surveillante.....	300	
Un domestique.....	370	
Une servante.....	290	
		et entretien.

IV. Age d'admission des élèves. 6—12 ans.

V. Leur nombre. 38 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen 37.

VI. Moyenne de leur séjour. Les élèves peuvent rester dans l'établissement depuis l'âge de 6 ans jusqu'à 16 ans révolus.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté.* Celui de famille n'est pas adopté.

Confession — réformée.

Instruction: a) *religieuse.* Conforme aux écoles primaires de Zurich. Service divin à l'église; b) *scolaire.* 7 classes d'étude. L'éducation est conforme à celle des écoles de Zurich. Le matériel d'enseignement celui des écoles primaires de Zurich, à l'exception des livres de religion. La bibliothèque contient 580 volumes; c) *professionnelle.* Agriculture, horticulture, élève du bétail, cordonnerie, vannerie, en hiver cartonnage et sculpture en bois.

Discipline. Punitions. Peines honteuses, amendes pécuniaires, réduction de la nourriture, punitions corporelles. Récréations. Fêtes de Noël, de la moisson, anniversaire d'inauguration, jours de naissance, excursions, promenades, jeux. Récompenses et encouragements. Tout élève a une parcelle du terrain cultivée par lui et dont le produit lui revient. La *caisse d'épargne* des élèves est administrée par le directeur de l'établissement; gratifications, cadeaux, dîner à la table des supérieurs.

Aliments. Trois repas principaux; le matin et le soir soupe avec du pain; à *dîner* soupe, deux légumes, deux ou trois fois par semaine de la viande et du moût. Deux repas supplémentaires consistant en pain, fruits, lait ou moût.

Vêtements. Un complet pour les jours de travail, deux habillements pour les dimanches, en hiver vêtements plus épais.

Literie. Des lits en bois avec des escabeaux pour les habits, pailleasse, deux draps de lit, coussin et couverture.

Service de propreté. En été régulièrement bains froids, en hiver des bains complets de temps en temps. Ablutions de la partie supérieure du corps et des pieds tous les samedis.

État sanitaire... Aucun cas de maladie sérieuse.

VIII. Service économique. Une *comptabilité* spéciale pour travaux industriels. Pour les dépenses de la maison, les livres tenus d'après le système américain. La dépense générale de l'établissement pour l'année 1888 fut de 15.214 fr. 6 c., la recette de 15.473 fr. 6 c. Le coût annuel de l'élève 412 fr. 50 c.; la pension de 150 à 200 fr. Fonds spécial d'assistance pour les élèves embrassant la carrière d'instituteur.

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Par les soins du directeur de l'établissement et du comité administratif avec le concours des personnes ayant la charge de l'élève.

Refuge de Friedeck

canton de Schaffhouse.

I. Fondation. Fondé en 1826 par une société privée; le coût de l'aménagement est de 65.000 fr.

II. Destination et but. Relèvement physique et moral d'enfants abandonnés, vagabonds et vicieux *des deux sexes*. Etablissement *agricole et industriel*.

III. Administration. *Direction supérieure*. Comité administratif.

Fonctionnaires et employés. Un directeur et une directrice recevant ensemble 1200 fr. par an, anciens instituteurs, un instituteur au traitement de 600 fr.; un surveillant au traitement de 300 fr., et un ou deux domestiques au traitement de 250 fr.

IV. Age d'admission des élèves. De 6 à 7 ans.

V. Leur nombre. 32 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen 29.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—88.

Années.	Admissions.			Décès. Filles.	Sorties.		
	Garçons.	Filles.	Total.		Garçons.	Filles.	Total.
1884	2	1	3	—	1	1	2
1885	2	1	3	—	2	1	3
1886	3	2	5	1	2	2	4
1887	2	3	5	—	2	3	5
1888	2	2	4	1	2	2	4

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement: 165 garçons et 105 filles.

VI. Moyenne de leur séjour. De 6 à 7 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui de famille.

Instruction: a) *religieuse*. Conforme aux écoles primaires. Les dimanches service divin à l'église, prières 2 fois par jour; b) *scolaire*. De 7 à 8 classes d'étude avec le programme et le matériel d'enseignement des écoles du canton. La *bibliothèque* contient 569 volumes; c) *professionnelle*. Agriculture, horticulture, élève du bétail. Les filles s'occupent d'ouvrages manuels: couture, raccommodage, tricotage; les garçons en hiver tressent des nattes et s'occupent de la vannerie.

Discipline. Punitions — tendant à réveiller le sentiment du devoir et de l'honnêteté. Les punitions *corporelles* sont admises, comme autorisées par Dieu et quelquefois absolument nécessaires. Récréations. Fêtes, promenades, jeux, chant, musique, fête à l'occasion des examens au printemps, excursions, exercices militaires. Récompenses. Chaque élève a une caisse à part dont le compte est vérifié au bout de l'an par le directeur. Programme du jour: lever en été à 5 h., en hiver à 6 h., coucher en été après 8 h., en hiver après 7 h.

Aliments. En été, la nourriture diffère de celle de l'hiver par la quantité du lait et du moût, que reçoivent les enfants. Principalement la nourriture consiste en viande, légumes, lait et pain, pommes de terre, choux et riz.

Vêtements. Les dimanches en laine, les jours de semaine en demi-laine ou en toile.

Literie. Lits en bois, pailleasse, un édredon ou une couverture, en hiver un tapis en laine.

État sanitaire. En été, bains froids; en hiver, aussi souvent que possible, bains chauds.

VIII. Service économique. Pour les travaux d'agriculture et d'industrie la *comptabilité* est celle usitée dans le commerce. Les dépenses du ménage sont enregistrées par un caissier demeurant en dehors de l'établissement.

Le coût annuel de l'élève est de fr. 400; la pension de 50 à 120 fr. Un fonds d'assistance pour les élèves sortis.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes.	des parents.	de legs, de souscriptions volontaires.	des profits sur le travail industriel et agricole.	
1884	250	1736	—	7108	4702	13796
1885	250	2230	—	5106	5479	13065
1886	250	1905	—	7575	5298	15028
1887	250	2300	—	5292	5419	13259
1888	250	2405	—	7500	5140	15395

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel.	Frais de bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	3668	2120	210	—	1130	5978	480	200	20	100	65	13971
1885	3997	2256	89	—	1022	6022	496	110	15	200	155	14362
1886	3384	2365	125	—	1170	6115	501	165	17	75	40	13927
1887	3630	2535	100	—	1045	6129	420	193	36	210	120	14418
1888	3096	2550	162	—	1212	6070	475	135	62	100	67	13929

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Se fait par les supérieurs de l'établissement et aussi par ses anciens élèves*).

*) En 1884—1888 des élèves sortis de l'établissement placés en apprentissage 4 garçons, en service 5 garçons et 5 filles, décédées 2 filles, émigrés 1 garçons et 2 filles.

Refuge de Friedheim à Cubikon (canton de Zürich).

I. Fondation. Fondé en 1847 par les soins de personnes privées. La valeur du sol, des constructions et de l'aménagement est de 55.950 fr.

II. Destination et but. Education d'enfants délaissés *des deux sexes*. Etablissement agricole.

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif.
Fonctionnaires et employés. Un supérieur et une supérieure au traitement de 1.500 fr. et entretien complet, anciens instituteurs. Le supérieur fonctionne aussi comme instituteur à l'école de l'établissement, la supérieure comme maîtresse pour travaux de jeunes filles. Un domestique et une servante au traitement de 400 et de 200 fr. outre l'entretien.

IV. Age d'admission des élèves. De 5 à 13 ans.

V. Leur nombre. 32 élèves au plus — 22 garçons et 10 filles. En 1888 nombre moyen journalier 30.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.			Décès. Filles.	Sorties.		
	Garçons.	Filles.	Total.		Garçons.	Filles.	Total.
1884	5	2	7	—	5	3	8
1885	2	2	4	—	3	2	5
1886	4	3	7	—	1	1	2
1887	1	—	1	—	1	1	2
1888	5	3	8	1	4	3	7

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 181 (garçons 123, filles 58).

VI. Moyenne de leur séjour. Jusqu'au jour de la confirmation, c'est à dire jusqu'après 16 ans révolus.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui de famille.

Confession — protestante.

Instruction: a) *religieuse.* L'enseignement religieux à l'école est donné par le supérieur; les élèves sont préparés pour la confirmation par le curé local. Service divin à l'église de la commune; b) *scolaire.* 6 classes d'étude avec le programme et le matériel d'enseignement prescrits pour les écoles primaires; c) *professionnelle.* Agriculture, jardinage.

Discipline. Punitious. Réprimandes, renvoi de l'établissement, punitious *corporelles* rarement appliquées. Récréations. Promenades, fête de l'inauguration de l'établissement, fête de Noël, excursions; encouragements moraux.

Aliments. Déjeuner: soupe, pommes de terre, ou lait; à dîner—soupe, pain, légumes, deux ou trois fois par semaine de la viande; au goûter du pain et, si le travail a été pénible, de la soupe, des légumes, des pommes de terre, du lait et du pain; au souper de la soupe ou des pommes de terre.

Service de propreté. En été bains à la rivière, en hiver bains chauds.

État sanitaire. Un seul cas de maladie, qui fut mortel.

VIII. Service économique. La *comptabilité* se fait pour les travaux agricoles par une tenue de livres double. Les dépenses et recettes de la maison sont enregistrées par le supérieur. Le coût annuel de l'élève est de 330,68 fr., la pension est de 150—175 fr. Un fonds spécial pour aider l'apprentissage des élèves sortis *).

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. L'établissement surveille le placement des élèves **).

Refuge de Sommerau

à Gelterkinden (canton de Bâle).

I. Fondation. Fondé en 1852 par des personnes privées. Le coût du sol et de l'aménagement fut de fr. 70.000.

II. Destination et but. Education chrétienne d'enfants pauvres et abandonnés des deux sexes. Etablissement agricole.

III. Administration. *Direction supérieure.* Conseil administratif.
Fonctionnaires et employés.

	Traitement. Fr.
Directeur, ancien instituteur.....	1.000
Un instituteur	400
Une maîtresse de travail	200
Un domestique.....	320
Une servante	200

*) Les recettes et les dépenses de l'établissement ont été: en 1884 recettes 8351,24 fr., dépenses 10976,30 fr.; en 1885 rec. 9643,84 fr., dép. 10345,73 fr.; en 1886 rec. 11632,80 fr., dép. 10733,09 fr.; en 1887 rec. 10975,16 fr., dép. 8483,35 fr.; en 1888 rec. 14100,73 fr., dép. 8501,73 fr.

**) En 1884—1888 des élèves sortis de l'établissement sont entrés en apprentissage 9 garçons et 3 filles, en service 4 filles, décédée 1 fille, le sort de 7 élèves inconnu.

IV. Age d'admission des élèves. 6 ans.

V. Leur nombre. 30 élèves au plus, en 1888 nombre moyen journalier au complet.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.			Sorties.		
	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.
1884	4	1	5	5	3	8
1885	3	2	5	2	1	3
1886	5	5	10	5	3	8
1887	8	4	12	7	4	11
1888	7	4	11	6	1	7

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 220.

VI. Moyenne de leur séjour. 8 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Instruction:* a) *religieuse.* Prière le matin et le soir, service divin à l'église; b) *scolaire.* 7 classes d'étude. Le programme et le matériel d'enseignement ceux des écoles primaires; c) *professionnelle.* Agriculture, horticulture, élève du bétail.

Discipline. Punitious *corporelles* en usage.

Vêtements. En été des habits de coton, en hiver de laine.

Literie. Paillasse, un coussin en paille, un édredon et une couverture en laine.

État sanitaire. En 1888—10 jours de maladies.

VIII. Service économique. La *comptabilité* se fait au moyen d'un journal et d'un livre de caisse, avec contrôle mensuel.

En 1888 la dépense générale fut de 17300 fr., la recette de 18500 fr.

La pension de l'élève est de 150—200 fr.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes	des parents	de legs, de souscriptions volontaires.	de profits sur le travail agricole.	
1884	510	—	4540	6600	400	12050
1885	510	—	4590	4070	200	9370
1886	510	—	4829	7960	870	14009
1887	510	—	5206	5565	355	11636
1888	510	—	6200	7070	740	14520

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel.	Frais de bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	550	2300	120	—	650	2400	450	70	—	—	500	7040
1885	1827	1967	23	—	720	2280	250	50	—	—	2500	9567
1886	800	1943	56	—	450	2580	650	102	—	—	3420	9998
1887	1340	2013	90	—	1120	3390	235	60	—	—	3220	11468
1888	620	2037	110	—	620	3548	460	70	—	—	3650	11115

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Des élèves sortis de l'établissement pendant les 5 dernières années 1884—1888:

	Garçons.	Filles.
placés en apprentissage	9	—
en service	2	3
émigrés	3	—
retournés chez les parents	7	5
le sort est inconnu	4	3

Refuge (Rettungsanstalt) de Wertenberg à Grabs (Stauden), canton de St. Gall.

I. Fondation. Fondé en 1846 par les personnes privées. La somme d'assurance est de 18900 fr. Le bien-fonds de 23274 fr. Les biens-meubles de 6200 fr. Coût total 48.374 fr.

II. Destination et but. Education et réforme des enfants *des deux sexes* abandonnés, vicieux, vagabonds et, à titre d'exception, condamnés. Etablissement agricole *).

*) Outre l'agriculture les garçons s'occupent du bobinage.

III. Administration. *Direction supérieure.* Un comité administratif de 7 membres.

Fonctionnaires et employés. Un supérieur et une supérieure au traitement de 1000 fr., anciens instituteurs. Le supérieur remplit en même temps les fonctions de l'instituteur. La supérieure a une aide au traitement de 400 fr. Un domestique au traitement de 350, une servante au traitement de 250 fr.

IV. Age d'admission des élèves. De 6 à 13 ans.

V. Leur nombre. 23 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen 21.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.			Sorties.		
	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.
1884	4	—	4	1	1	2
1885	1	1	2	1	—	1
1886	2	—	2	3	1	4
1887	3	2	5	3	5	8
1888	2	2	4	1	1	2

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 163.

VI. Moyenne de leur séjour. 4—5 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté* — celui d'une famille.

Instruction: a) *religieuse* — une heure par semaine par le prêtre de la localité. Les dimanches les enfants sont conduits à l'église; b) *scolaire.* On s'applique à maintenir l'établissement à la hauteur d'une bonne école primaire. Le matériel d'enseignement est celui qui est obligatoire pour les écoles du canton. La *bibliothèque* contient 166 volumes; c) *professionnelle.* Agriculture, horticulture, élève du bétail, réparations des instruments d'agriculture, maniement du rabôt, de la hache et de la scie. Les filles s'occupent de travaux domestiques du raccommodage et de la confection de vêtements sous la direction de la supérieure et de son aide.

Discipline. Punitons. Réprimandes publiques, travail supplémentaire, quelquefois privation du souper. Les punitons *corporelles* appliquées seulement pour des méfaits graves. Récréations. Fête d'Ascension, à l'église locale, suivie du chant des élèves de l'établissement en public; de Noël, du nouvel an; en été excursions dans les alpes; tous les jours jeux et chant. Récompenses et encouragements. Tout garçon a droit à 5% du produit des travaux de bobinage; il a un petit jardin où il peut élever et cultiver des plantes; les bénéfices sont placés à la caisse d'épargne de Grabs, la somme de ces économies actuellement étant près de 90 fr. Autorisation de visiter les parents ou amis.

Aliments. 3 fois par semaine au dîner viande avec soupe et légumes, les autres jours, des plats farineux et du lait. Le matin café avec du pain, un plat farineux, pommes de terre ou fromage. Deux repas supplémentaires consistant en pain, moût et aussi en fromage; *le soir* de la soupe. En hiver supplément de lait mais suppression d'un repas.

Vêtements. En hiver une étoffe solide de demi-laine, en été habit de coton ou de toile.

Literie. Des lits en bois, un matelas bourré de feuilles de hêtre, deux draps de lit, un édredon, deux coussins dont l'un en plumes, et l'autre de feuilles de hêtre, en hiver une couverture de laine.

Service de propreté. Le matin les enfants se lavent à la source près de la maison, en été souvent des bains froids.

Etat sanitaire. Pas de cas de décès, ni de maladies en 1888.

VIII. Service économique. Un journal pour les comptes qui sont faits tous les mois par le supérieur avec le caissier. Un grand livre à quatorze colonnes sert à inscrire les dépenses. Le caissier tient un livre de caisse et un journal. La dépense de 1888 fut de fr. 6059,49, la recette de fr. 7222,84. Le coût annuel par élève est à peu près de 315 fr. La pension est de 160 fr. Deux fonds d'apprentis de fr. 1000 et de fr. 2000 dont les % reviennent à l'établissement.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes.	des parents	de legs, de souscriptions volontaires.	des profits sur le travail industriel et agricole.	
1884	548	2406	—	2500	959,85	—
1885	536	3732,66	—	1400	760,14	—
1886	521	2411,90	—	500	501,95	—
1887	521	2054,71	—	1400	572,29	—
1888	547	2449,08	—	900	587,10	—

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel.	Frais de bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	538,69	1449	—	—	1449	1909,56	280,15	43,60	—	50	—	—
1885	251,48	1456	—	—	719,07	1828,15	182,52	58,87	—	50	—	—
1886	161,14	1456	—	—	1015,10	1581,80	233,37	46,04	—	50	—	—
1887	6712,50	1768	—	—	974,09	2226,36	332,36	70,46	—	100	—	—
1888	981,40	1556	—	—	1080,34	1683,83	123,08	91,13	—	50	—	—

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Ces soins retombent en partie sur les autorités locales, en partie sur les parents des enfants, et aussi sur l'établissement*).

Etablissement d'éducation pour enfants pauvres „Auf der Grube“

près **Könitz (canton de Berne)**).**

I. Fondation. Fondé en 1825 par des personnes privées. Le coût du sol, des constructions et de l'aménagement a été de 70000 fr.

II. Destination et but. Education de *garçons* pauvres. Etablissement *agricole*.

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif.

Fonctionnaires et employés. Un supérieur et une supérieure au traitement de 1200 fr., anciens instituteurs. 3 domestiques recevant ensemble 900 fr.

IV. Age d'admission des élèves. 7 ans.

V. Leur nombre. 30 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen au complet.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Sorties.
1884	3	3
1885	6	6
1886	5	5
1887	7	7
1888	7	7

Nombre d'élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 338.

VI. Moyenne de leur séjour. 9 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté.* Une seule famille.

Instruction: a) *scolaire.* 9 classes d'études. La *bibliothèque* contient 116 volumes; c) *professionnelle:* agriculture, horticulture, élève du bétail.

Discipline. Punitons. Les punitons *corporelles* sont appliquées.

VIII. Service économique. Le coût annuel d'un élève est de 335 fr. La pension est de 75—150 fr.

*) En 1884—1888 des élèves sortis de l'établissement 5 garçons et 1 fille sont entrés en apprentissage, 4 garçons et 7 filles en service.

**) Etablissement d'assistance publique sans caractère correctionnel.

Recettes et dépenses en francs pendant les 5 dernières années 1884—1888.

a) Recettes:

Années.	Sommes reçues provenant					TOTAL.
	du gouvernement.	des communes.	des parents.	de legs, de souscriptions volontaires.	des profits sur le travail industriel et agricole.	
1884	—	—	3575	2152	—	5727
1885	—	—	4040	6956	—	10996
1886	—	—	4134	5252	—	9386
1887	—	—	4625	3376	—	8001
1888	—	—	4275	12052	—	16327

b) Dépenses:

Années.	Réparat. et entretien des bâtiments. Frais d'assurance. Impôts.	Entretien du personnel.	Frais du bureau.	Entretien des ateliers.	Vêtements, literie.	Nourriture.	Eclairage et chauffage.	Culte et école.	Traitement des malades.	Subventions aux élèves à la sortie.	Autres dépenses.	TOTAL.
1884	420	2213	—	—	1248	2683	194	180	53	450	1289	8730
1885	386	2275	—	—	1542	2448	227	214	59	1240	1578	9969
1886	2142	2305	—	—	1676	2334	184	147	81	877	1613	11359
1887	259	2286	—	—	1829	1921	276	132	55	1542	1916	10216
1888	24890	2294	—	—	2203	2726	234	174	41	1317	1563	35442

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Tout élève apprend un métier chez un maître selon son propre choix, étant surveillé et soutenu, durant l'apprentissage, par l'établissement *).

*) Tous les 28 élèves sortis en 1884—1888 étaient entrés en apprentissage.

Etablissement d'éducation Victoria à Wabern (canton de Berne) *).

I. Fondation. Fondé en 1859 par des personnes privées; le coût du sol, des constructions et de l'aménagement est de 260000 fr.

II. Destination et but. Education d'orphelines et de *filles* de parents vicieux admises à l'établissement dès l'âge le plus jeune, élevées dans les principes chrétiens et ainsi arrachées à la pauvreté héréditaire. Etablissement *agricole*.

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif et inspecteurs de l'Etat.

Fonctionnaires et employés.

	Traitement. Fr.
Directeur, ancien instituteur	} 2000
Directrice, ancienne surveillante	
8 institutrices.....	500—800
4 surveillants	} 300—500
pour travaux agricoles	
Une servante	

IV. Age d'admission des élèves. De 3 à 10 ans.

V. Leur nombre. 104 élèves au plus, en 1888 nombre journalier moyen au complet.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.	Sorties.
1884	9	9
1885	19	14
1886	15	13
1887	11	11
1888	8	10

Nombre d'élèves reçues depuis l'inauguration de l'établissement 331.

VI. Moyenne de leur séjour. De 6 à 12 ans.

*) Etablissement d'assistance publique sans caractère correctionnel.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté*—celui de familles, formées de 12—14 élèves.

Instruction. a) *scolaire.* 3 classes d'étude. Le programme d'instruction est celui prescrit par l'Etat. Le *matériel* d'enseignement se compose des manuels prescrits par les règlements de l'Etat, et d'autres reconnus pratiques et utiles; b) *professionnelle.* Agriculture, horticulture, élève du bétail.

Discipline. Punitons. Le genre de punition n'est pas déterminé, la *verge* appliquée dans des cas exceptionnels aux enfants de l'âge jusqu'à dix ans. Récréations. Fêtes, promenades, chant, jeux et musique. Récompenses et encouragements. Primes pour application. Tout enfant a son livret de la caisse d'épargne.

Literie. La plupart des lits en bois, paille, draps de lit, édredon et couverture en laine.

Service de propreté. En hiver bains dans la maison, en été bains froids dans la rivière.

VII. Service économique. La comptabilité conforme aux règlements de l'Etat. La pension est de 80 à 500 fr. par élève. L'établissement possède un fonds d'éducation et un fonds d'assistance.

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Les élèves sont placés en apprentissage ou en service. Elles restent en relations suivies avec l'administration de l'établissement.

Etablissement d'éducation de Hosang

(Hosang'sche Stiftung)

à Coire (canton des Grisons) *).

I. Fondation. Fondé en 1844 par Jean-Pierre Hosang. Le coût du sol, des constructions et de l'aménagement a été de 150000 fr.

II. Destination et but. Education d'enfants des *deux sexes* pauvres. Etablissement *agricole.*

III. Administration. *Direction supérieure.* Comité administratif de 4 membres, qui présente tous les ans un rapport au Conseil.

*) Etablissement d'assistance publique sans caractère correctionnel.

Fonctionnaires et employés. Un supérieur, ancien instituteur, et une supérieure, le supérieur remplissant aussi les fonctions d'instituteur à l'établissement, au traitement de 1500 fr.; 2 domestiques et 1 servante recevant les deux premiers par 30 fr., la dernière par 20 fr. par mois outre logement et nourriture.

IV. Age d'admission des élèves. 6 ans.

V. Leur nombre. 40 élèves au plus, en 1888 nombre moyen journalier 25.

Statistique de l'établissement pendant les années 1884—1888.

Années.	Admissions.			Sorties.		
	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.
1884	—	—	—	—	—	—
1885	2	2	4	2	—	2
1886	6	2	8	6	—	6
1887	1	1	2	2	1	3
1888	—	2	2	4	1	5

Nombre des élèves reçus depuis l'inauguration de l'établissement 223.

VI. Moyenne de leur séjour. 10 ans.

VII. Situation morale et matérielle. *Système adopté*—celui d'une seule famille.

Confession. Conformément au testament du fondateur les enfants de toutes les confessions sont admis.

Instruction: a) *religieuse.* L'enseignement se fait par les ecclésiastiques de la ville. Histoire sainte enseignée par le supérieur de la maison. Le programme est conforme à l'âge et aux capacités des enfants. Service divin tous les dimanches; b) *scolaire.* 5 classes d'étude, avec le programme et le matériel d'enseignement conformes à ceux des écoles primaires. La *bibliothèque* contient 140 volumes; c) *professionnelle:* Agriculture, horticulture, élève du bétail.

Discipline. Punitons. Réprimandes, arrêts, travail supplémentaire, punitons *corporelles* rarement appliquées. Récréations. Promenades, excursions, chant, musique (piano et violon). Récompenses et encouragements. Comme prime de travail les aînés des élèves reçoivent 5 cent., les cadets 3 cent., les plus petits 2 cent. par journée de travail. Ces primes et toutes les autres économies sont placées à la caisse d'épargne. Cadeaux.

Aliments. Plats farineux avec légumes, lait et deux fois par semaine viande; en été pendant les travaux pénibles du moût. Trois repas principaux, un repas supplémentaire, parfois aussi du vin.

Vêtements. Un habillement de dimanche et deux pour jours de travail.

Literie. Un lit avec tout le nécessaire et une couverture en laine.

Service de propreté. Une fois par semaine bain complet.

Etat sanitaire. Presque pas de malades, pas de cas de décès. En 1888 pas de dépenses pour le médecin. Dans les cas de maladies sérieuses les élèves sont expédiés à l'hôpital de la ville.

VIII. Service économique. L'établissement est entretenu 1) des revenus de la propriété de Plankishof d'environ 7000 fr.; 2) des intérêts d'un fonds montant jusqu'à 3000 fr.; 3) des pensions des élèves d'environ 3000 fr. par an. Les dépenses comportent 10000—13000 fr. par an. En cas de besoin l'Etat alloue un subside. La pension est de 120 fr. par an. Fonds spécial de 10000 fr.

IX. Placement et surveillance après la sortie des élèves. Le supérieur de l'établissement place les élèves en apprentissage ou en service.



Напечатано по распоряженію Главнаго Тюремнаго Управленія.

Типографія Императорской Академіи Наукъ.
Вас. Остр., 9 лин., № 12.